

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **MDx Health**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: rue d'Abhooz

N°: 31

Boîte:

Code postal: 4040

Commune: Herstal

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0479.292.440

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-10-2013

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

30-05-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.5.2, C 5.8, C 5.13, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

rue du Faubourg Saint-Honoré 47
75008 Paris
FRANCE

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 31-05-2013

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

WISNIEWSKI Raphaël

rue du Faubourg Saint-Honoré 47
75008 Paris
FRANCE

GENGEST BVBA

BE 0474.926.054

Appelzakstraat 5/AB3
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2012

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MARIËN Rudy

GREENLANDS CONSULTING LLC

West 13th Street, Wilmington 108
19801 Delaware
ETATS-UNIS

Début de mandat: 31-05-2013

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

ERICKSON Edward

DORREPAAL Karin

Elssholzstrasse 8
10781 Berlin
ALLEMAGNE

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 31-05-2013

Administrateur

GROEN Jan

Chief Executif Officer
Eikbosserweg 276
1213 SE Hilversum
PAYS-BAS

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur délégué

ERICKSON Edward

Greenlands Farm - 6887 Tohickon Hill Road .
PA 18947 Pipersville
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 31-05-2013

Administrateur

MYSLINSKY Mark

Chestnut Glen Court 2
NJ 07945 Mendham
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur

DEVENYNS Ruth

Kardinaal Sterckxlaan 47
1860 Meise
BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2012

Fin de mandat: 29-05-2015

Administrateur

PAUWELS Rudi

Résidence Tesil, Appt. 7, Route de Rumieres 20
1874 Champéry
SUISSE

Début de mandat: 31-05-2013

Fin de mandat: 26-05-2017

Administrateur

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES Soc. Civ. SCRL (B-00023)

BE 0431.088.289

Elsinore Building-Corporate Village, Da Vincilaan 9/E6
1935 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 25-05-2012

Fin de mandat: 29-05-2015

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

KEGELS Bert (A-01627)

Reviser d'entreprises

Elsinore Building-Corporate Village, Da vincilaan 9/E6
1935 Zaventem

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>3.539.112</u>	<u>3.728.786</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	24.961	47.472
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	85.133	257.284
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	85.133	202.798
Mobilier et matériel roulant		24		54.486
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	3.429.018	3.424.030
Entreprises liées	5.14	280/1	3.421.651	3.421.651
Participations		280	3.421.651	3.421.651
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.367	2.379
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	7.367	2.379
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>34.214.121</u>	<u>19.266.660</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		43.289
Stocks		30/36		43.289
Approvisionnements		30/31		43.289
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	16.417.604	7.490.918
Créances commerciales		40	16.167.938	6.922.457
Autres créances		41	249.666	568.461
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	146.903	309.483
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	146.903	309.483
Valeurs disponibles		54/58	17.558.414	11.297.923
Comptes de régularisation	5.6	490/1	91.200	125.047
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	37.753.233	22.995.446

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>36.387.828</u>	<u>21.247.437</u>
Capital	5.7	10	27.321.762	20.351.569
Capital souscrit		100	27.321.762	20.351.569
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	30.232.776	19.202.972
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-21.166.710	-18.307.104
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>1.365.405</u>	<u>1.748.009</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	1.365.405	1.733.293
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.071.218	1.341.136
Fournisseurs		440/4	1.071.218	1.341.136
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		17.382
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	294.187	374.775
Impôts		450/3	2.847	47.421
Rémunérations et charges sociales		454/9	291.340	327.354
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3		14.716
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>37.753.233</u>	<u>22.995.446</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	3.664.354	4.603.505
Chiffre d'affaires	5.10	70	3.396.428	3.436.771
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	267.926	1.166.734
Coût des ventes et des prestations		60/64	6.097.194	7.010.159
Approvisionnements et marchandises		60	377.825	536.749
Achats		600/8	334.536	517.287
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	43.289	19.462
Services et biens divers		61	3.252.480	3.895.139
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.965.876	2.236.799
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	203.567	332.975
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	229.207	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	68.239	8.497
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.432.840	-2.406.654
Produits financiers		75	364.571	260.289
Produits des immobilisations financières		750	284.129	126.101
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.11	752/9	80.442	134.188
Charges financières	5.11	65	791.337	465.246
Charges des dettes		650		13.136
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	791.337	452.110
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-2.859.606	-2.611.611
Produits exceptionnels		76		49.371
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		49.371
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		93.058
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		93.058
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.859.606	-2.655.298
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	-2.859.606	-2.655.298
789		
689		
9905	-2.859.606	-2.655.298

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-21.166.710	-18.307.104
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	-2.859.606	-2.655.298
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-18.307.104	-15.651.806
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	-21.166.710	-18.307.104
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	7.124.218
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	86.300	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	7.210.518	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	7.124.218
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	86.300	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	7.210.518	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	<u>0</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	2.707.307
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032	41.300	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	2.666.007	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	2.659.835
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	22.368	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	41.157	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	2.641.046	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>24.961</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	2.273.589
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	9.478	
Cessions et désaffectations	8172	751.883	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.531.184	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	2.070.791
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	86.775	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	711.515	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.446.051	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	85.133	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	236.961
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173	215.731	
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	21.230	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	182.475
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	8.124	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	169.369	
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	21.230	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	3.421.651
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.421.651	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>3.421.651</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	<u>2.379</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	5.338	
Remboursements	8593	350	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>7.367</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	BE 0479.292.440	C 5.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
MDxHEALTH INC 15279 Alton Parkway Suite 100 CA 92618 Irvine ETATS-UNIS Actions ordinaires	1.000	100	0	31-12-2013	USD	-21.872.266	-14.443.057

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53	146.903	309.483
8686	146.903	309.483
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice
84.922
6.278

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 27.321.762	20.351.569

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation de capital du 25 juin 2013

Codes	Montants	Nombre d'actions
	6.970.193	8.737.863
	27.321.762	34.251.303
8702	XXXXXXXXXX	113.930
8703	XXXXXXXXXX	34.137.373

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions ordinaires sans valeur nominale

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	962.163
8746	870.542
8747	1.091.315
8751	15.000.000

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	2.847
450	
9076	
9077	291.340

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Revenus		3.396.428	3.436.771
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0	813.983
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	11	20
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13,4	21,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	20.655	32.801
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.521.236	1.703.701
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	360.782	382.749
Primes patronales pour assurances extralégales	622	47.959	65.141
Autres frais de personnel	623	35.899	85.208
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	229.207	
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	455	1.492
Autres	641/8	67.784	7.005
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	0	0
Frais pour l'entreprise	617	0	0

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différence de change

Différence de paiement

Ecart de conversion des devises

Escomptes obtenus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	80.343	133.904
	0	86
	0	0
	99	197
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	638.194	165.261
	145.385	280.061
	7.608	6.305
	150	483

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Ecart de conversion de devises

Différences de change

Frais bancaires

Différences de paiement

Exercice

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	0
9135	3.363
9136	3.363
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Solde de la déduction pour investissements à reporter sur les autres périodes imposables
Solde de la déduction pour capital à risque à reporter sur les exercices d'imposition ultérieurs
Solde du crédit d'impôt pour recherche et développement imputable en principe

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	84.478.278
9142	77.747.677
	376.459
	5.578.825
	775.317
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	452.043	899.527
9146	311.100	351.508
9147	500.796	554.967
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	3.421.651	3.421.651
Participations	280	3.421.651	3.421.651
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	15.772.308	5.217.694
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	15.772.308	5.217.694
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	122.915
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	23.000
95061	25.105
95062	
95063	
95081	0
95082	29.629
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0479.292.440	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

33004

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	10,3	8,3	2
Temps partiel	1002	4,1	0,1	4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	13,4	8,4	5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	17.207	14.273	2.934
Temps partiel	1012	3.448	88	3.360
Total	1013	20.655	14.361	6.294
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.637.707	1.358.458	279.249
Temps partiel	1022	328.169	8.376	319.793
Total	1023	1.965.876	1.366.834	599.042
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	21,1	11,6	9,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	32.801	19.182	13.619
Frais de personnel	1023	2.236.799	1.286.202	950.597
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	7	4	10
110	7	4	10
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121	7	4	10
1210			
1211			
1212	3	2	4,5
1213	4	2	5,5
130			
134	7	4	10
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**Entrées**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	2		2
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	11		11
310	11		11
311			
312			
313			
340			
341			
342	11		11
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	5
Nombre d'heures de formation suivies	5802	16	5812	42
Coût net pour l'entreprise	5803	190	5813	1.270
dont coût brut directement lié aux formations	58031	480	58131	1.270
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	290	58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	3	5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822	39	5832	
Coût net pour l'entreprise	5823	1.585	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation retenues sont conformes aux dispositions du Chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Frais d'établissement et charges induites par les augmentations de capital

Ces éléments sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis à raison de 20 % par an. Au cours de l'exercice, les coûts liés aux augmentations de capital ont été comptabilisés en charges au compte de résultats.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Certaines charges de R&D externes sont incorporées dans la mesure où le projet est susceptible de générer un produit rentable. Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou aux coûts réellement engagés, ou encore à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre.

Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Dans l'hypothèse où les charges de R&D font exceptionnellement l'objet d'un amortissement sur plus de 5 ans, il convient d'en justifier le motif.

Brevets, licences et droits similaires

Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre. Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Ces éléments d'actif (détaillés ci-dessous ligne par ligne) sont incorporés à l'actif comme suit :

- Au coût d'acquisition

Amortissements	Méthode L/D Autre Base NR/R	Taux d'amortissement	
		Principal	Coûts accessoires
		Min - Max	Min - Max
Immobilisations incorporelles L NR	20 % - 20 %	20 % - 20 %	
1. Immeubles industriels, administratifs ou commerciaux (a)	L NR		
2. Autres immeubles	L NR		
3. Équipements et installations (a) L NR		20 % - 33,33 %	20 % - 33,33 %
4. Véhicules (a)	L NR	20 % - 20 %	20 % - 20 %
5. Mobilier et matériel de bureau(a) L NR		10 % - 20 %	10 % - 20 %

* L : Linéaire

D : Dégressif

(a) : y compris les actifs acquis sous contrat de location-financement

** NR : Non réévalué

R : Réévalué

Lorsque la valeur comptable excède la valeur d'usage (ou, s'agissant d'éléments d'actifs qui ne sont plus utilisés, la valeur réalisée), la Société doit procéder à des amortissements supplémentaires ou exceptionnels.

En accord avec les autorités fiscales compétentes, la Société applique un programme d'amortissement accéléré. En pareil cas, la valeur de l'amortissement accéléré excédentaire par rapport aux amortissements économiquement justifiables, déductible fiscalement, doit être précisé.

• Montant de l'excédent pour l'exercice

• Montant de l'excédent cumulé

Les immobilisations corporelles dont la durée de vie n'est pas limitée dans le temps sont dépréciées en cas de dépréciation ou de perte durable de valeur.

Immobilisations financières

Ces éléments d'actif sont enregistrés au coût d'achat, hors commissions diverses.

La valeur des actions et des participations est réduite en cas d'amortissement ou de perte de valeur durable induite par la conjoncture, la rentabilité ou les perspectives de la Société dans laquelle les actions ou la participation sont détenues.

Les dépréciations de créances comprises dans les immobilisations financières sont comptabilisées dès lors que leur paiement, partiel ou intégral, à l'échéance s'avère incertain ou est compromis.

Créances (à plus d'un an - à un an au plus)

Les créances représentées par des instruments à taux fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition hors commissions diverses.

Les autres créances (commerciales et autres non représentées par des instruments à taux fixe) sont enregistrées à leur valeur nominale.

Parallèlement à cette incorporation à l'actif, ces éléments sont comptabilisés dans les comptes de régularisation du passif, tandis que sont comptabilisés au pro rata temporis les résultats :

- des intérêts contractuels inclus dans la valeur nominale des créances ;
- du différentiel entre le coût d'acquisition et la valeur nominale des créances ;
- des avances sur créances à plus d'un an qui ne sont soumises à aucun intérêt ou qui sont soumises à un taux d'intérêt anormalement faible.

Ces avances sont calculées au taux du marché qui leur est applicable au moment où elles entrent dans le patrimoine de la Société.

Placements de trésorerie et disponibilités

Les placements auprès d'institutions financières sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors commissions diverses.

Les réductions de valeur sont enregistrées dès lors que la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées individuellement, en tenant compte des risques et charges correspondants qu'elles sont censées couvrir.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues que dans la mesure où elles excèdent, à la date de clôture de l'exercice, une appréciation réelle des amortissements, charges et risques pour lesquels elles ont été constituées.

Dettes (à plus d'un an - à un an au plus)

Toutes les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de clôture de l'exercice.

Les règles d'évaluation applicables aux créances s'appliquent également aux dettes, à la différence toutefois que les intérêts implicites sont enregistrés au pro rata dans les comptes de régularisation à l'actif.

À la date de clôture de l'exercice, il est tenu compte de toutes les charges à payer pour l'exercice concerné et les exercices précédents.

Comptes de régularisation

Comptes de régularisation de l'actif

Parmi ceux-ci figurent :

- la quote-part proratisée des charges encourues pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;

- la quote-part proratisée des produits qui ne seront perçus qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur.

Comptes de régularisation du passif

Parmi ceux-ci figurent :

- La quote-part proratisée des charges qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur ;

- la quote-part proratisée des produits perçus pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;

Les redevances liées à des contrats commerciaux qui ne sont pas liées à un événement achevé ou unique sont réparties sur la durée résiduelle du contrat.

Devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Les bénéfices de change non réalisés sont comptabilisés en produits à recevoir au compte de régularisation du passif.

RAPPORT COMBINÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET STATUTAIRES



Le rapport qui suit a été établi par le Conseil d'Administration le 26 février 2014 afin d'être soumis à l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2014.

Cher actionnaire de MDxHealth,

Nous avons le plaisir de vous présenter les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de Gouvernance d'Entreprises et aux statuts de la Société, nous faisons rapport sur la situation de votre société pour l'exercice social de la Société clôturé le 31 décembre 2013.

1.1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1.1. Discussion et analyse des comptes consolidés de 2013, 2012 et 2011

Les comptes consolidés ont été préparés selon les normes IFRS et leur publication a été approuvée par le Conseil d'Administration le 26 février 2014.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 5.913.000 USD en 2012 à 7.554.000 USD en 2013, une augmentation de 28%. Le chiffre d'affaires provient en grande partie de ventes de produits commerciaux, de services et de subsides publics. Le chiffre d'affaires commercial a augmenté de 58% en 2013, de 4.779.000 USD en 2012 à 7.554.000 USD en 2013, principalement grâce au succès de la vente du ConfirmMDx for Prostate Cancer. Il n'y a pas eu de revenus de subsides en 2013, comparé à 1.134.000 USD en 2012.

Le total du chiffre d'affaires en 2013, 2012 et 2011 fut de 7,6 millions USD, 5,9 millions USD, et 3,7 millions USD respectivement. Les revenus commerciaux autres que les ventes directes du test ConfirmMDx for Prostate Cancer ont principalement été générés par des accords avec Merck Corporation, Veridex LLC (une société Johnson & Johnson), Abbott, GSK Biologicals, Pfizer, Exact Sciences, Predictive Biosciences et Merck Serono.

Coûts des ventes et prestations

En milliers de dollars (USD) Exercice clôturé le 31 décembre	2013	2012	2011
Frais de recherche et développement	4.567	6.788	6.689
Frais généraux, administratifs et de vente	13.219	9.587	6.861
Autres produits (charges) d'exploitation	16	-177	-100
Total des charges d'exploitation	17.832	16.198	13.249

Le coût total des charges d'exploitation a augmenté de 10%, de 16,2 millions USD en 2012 à 18,8 millions USD en 2013, principalement dû au développement du laboratoire CLIA en Californie.

En conséquence, les frais généraux, administratifs et de vente ont augmenté de 38%, de 9,6 millions USD en 2012 à 13,2 millions USD en 2013 principalement en raison du développement des fonctions américaines de R&D, de promotion, de qualité et d'administration, afin de soutenir le

développement des opérations commerciales aux Etats-Unis, alors que les frais R&D ont diminué de 33%, de 6,8 millions USD en 2012 à 4,6 millions USD en 2013.

Résultats nets

Le bénéfice avant intérêts et impôts (EBIT) et la perte nette ont été de -11,4 millions USD et -11,5 millions USD en 2012 comparé à -18,1 millions USD et -18,2 millions USD en 2013.

Flux de trésorerie

L'encaisse nette a augmenté de 9,0 millions USD en 2013 en raison d'une augmentation de capital en juillet, compensée par le maintien des pertes de la Société.

Bilan

La composition du bilan au 31 décembre 2013 demeure similaire à celle des années précédentes, comme le montrent les ratios clés ci-dessous :

En millions de dollars (USD) Exercice clôturé le 31 décembre	2013	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie en % du total de l'actif	84%	77%	78%
Fonds de roulement en % du total de l'actif	78%	75%	71%
Ratio de solvabilité (Fonds propres/total de l'actif)	84%	80%	77%
Levier financier (Dette financière/Fonds propres)	0%	0%	0%

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de 24,7 USD millions représentent 87 % du total de l'actif au 31 décembre 2013. Les autres éléments d'actif majeurs sont représentés par les biens immobiliers, les installations et l'équipement (1,8 millions USD, soit 6 % du total de l'actif) et les créances pour la période 2014 (2,9 millions USD), soit 10 % du total de l'actif.

Le total des capitaux propres de 24,5 millions USD représente 84 % du bilan total au 31 décembre 2013. Les autres éléments principaux du passif sont les dettes commerciales (USD 4,8 millions, soit 16 % du total de l'actif).

Impôts

Les pertes de la Société au cours des trois dernières années impliquent qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû pour ces années. Le 31 décembre 2013, la Société avait des pertes fiscales nettes reportées de 146 millions USD, impliquant un actif d'impôt différé de 50 millions USD. Devant l'incertitude concernant sa capacité à réaliser des bénéfices taxables dans un futur proche, la Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé dans son bilan.

1.1.2. Commentaires sur les comptes annuels statutaires

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013. Ces comptes donnent une image fidèle des diverses activités poursuivies par la Société durant l'exercice écoulé. Ces comptes annuels permettent de dresser les constats suivants :

a) Résultat de l'exercice

La Société a clôturé ses comptes annuels pour l'exercice précédent avec une perte de 2.859.606,33 EUR (équivalent à 3.801.000 USD).

Cette perte résulte principalement des coûts associés au développement de nouveaux produits qui n'ont pas encore généré de revenus significatifs et de la mise sur pied, aux États-Unis, du laboratoire CLIA et d'une équipe afin d'assurer la vente directe de tests depuis le milieu 2012.

b) Réserves légales et indisponibles

Le capital social de la Société s'élève à 27.321.762,03 EUR. La Société ne dispose pas de réserve légale.

Une perte ayant été enregistrée à la clôture des comptes annuels, la Société n'est pas tenue de réserver des montants additionnels.

c) Affectation des résultats

Nous proposons de reporter la perte sur l'exercice suivant.

1.2. ÉVÉNEMENTS MAJEURS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

La Société a procédé en 2014, et ce, jusqu'à la date du présent document, aux annonces suivantes concernant le déroulement normal de ses activités :

- MDxHealth a signé une convention de distribution exclusive avec Teva Pharmaceuticals Ltd. pour la commercialisation de ConfirmMDx for Prostate Cancer et PredictMDx® pour le test Glioblastome en Israël. La Société a également présenté une étude au symposium annuel ASCO de Cancers Génito-urinaires du 28 au 31 janvier 2014 à San Francisco, montrant la valeur pronostique potentielle des gènes ConfirmMDx afin d'identifier les hommes avec un faible versus haut risque de cancer de la prostate agressif. En outre, une étude de cas fut publiée dans le The Journal of OncoPathology décrivant l'utilisation du test ConfirmMDx for Prostate Cancer comme élément d'une approche multidisciplinaire visant à confirmer un diagnostic de cancer de la prostate non-identifié au cours des cinq biopsies antérieures.
- Le 5 février 2014, ExactSciences, le partenaire de MDxHealth, a rapporté que la U.S. Food and Drug Administration a confirmé par avis dans le Registre Fédéral que son Panel de Génétique Moléculaire et Clinique du Comité Consultatif pour les Appareils Médicaux examinera la demande d'approbation pré-commercialisation (PMA) pour le test Cologuard le 27 mars 2014. MDxHealth recevra des paiements importants et des royalties de la vente du test Cologuard.

1.3. ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE DE L'ÉMETTEUR

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a connu aucune évolution significative, depuis la fin du dernier exercice, ayant entraîné la publication d'informations financières vérifiées ou intermédiaires.

1.4. AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET ÉMISSION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 25 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société en rapport avec un placement privé avec des investisseurs institutionnels qualifiés. Une augmentation de capital pour un montant de 18 millions EUR et l'émission de 8.737.683 nouvelles actions ordinaires a été effectuée le 25 juin 2013.

1.5. ACTIVITÉS RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2013, la Société a mené des projets de développement de produits basés sur les découvertes de R&D effectuées au cours des années précédentes aussi bien pour son pipeline de produits diagnostiques cliniques que pour ses clients actifs dans la recherche pharmaceutique et les essais cliniques. Un travail important a été réalisé sur le développement du pipeline de diagnostiques cliniques de la Société pour le Cancer de la Prostate, ainsi qu'au nom de Merck KGaA en rapport avec le développement du test MGMT de la Société en tant que potentiel diagnostique compagnon pour le candidat médicament de Merck KGaA.

Recherche et découverte

MDxHealth conserve une équipe de R&D interne, spécialisée dans la découverte et l'optimisation de nouveaux biomarqueurs. MDxHealth collabore également avec plusieurs universités et centres médicaux à travers le monde pour découvrir de nouveaux biomarqueurs. MDxHealth collabore notamment avec l'Université Johns Hopkins et l'Université de Gand dans le domaine de la découverte de biomarqueurs de méthylation au moyen de méthodes de séquençage de nouvelle génération. Cette approche a permis à la Société d'optimiser son processus de développement de tests actuel en se concentrant sur les régions d'ADN les plus intéressantes, afin de garantir un processus de découverte de biomarqueurs plus rapide et «intelligent».

Développement des produits

La société concentre actuellement ses activités de diagnostic sur trois domaines cliniques : le cancer de la prostate, le cancer du cerveau et le cancer de la vessie.

Les produits sur lesquels les plus gros budgets ont été alloués en 2013 sont :

- *ConfirmMDx for Prostate Cancer*: la Société est en train de commercialiser un test de diagnostic épigénétique *ConfirmMDx for Prostate Cancer*. La Société a lancé ce test aux États-Unis mi 2012 par l'intermédiaire de son nouveau laboratoire CLIA basé aux États-Unis.
- *InformMDx for Prostate Cancer*: la Société développe un test diagnostique épigénétique *InformMDx for Prostate Cancer*. La Société a l'intention de lancer ce test aux États-Unis par l'intermédiaire de son nouveau laboratoire CLIA basé aux États-Unis.
- *PredictMDx for Glioblastoma (MGMT)* : la Société a développé un test permettant de prédire la réaction de patients atteints d'un cancer du cerveau à un traitement par agent alkylant (MGMT), le test *PredictMDx for Glioblastoma (MGMT)*. Ce test est actuellement utilisé par plusieurs compagnies pharmaceutiques dans des études cliniques consacrées à des médicaments contre le cancer du cerveau.
- *ConfirmMDx for Bladder Cancer* : la Société a mené des activités de R&D sur un test urinaire de détection du cancer de la vessie basé sur des tissus et sur le contrôle de la résurgence de la maladie.

Les produits les plus avancés incluent :

- Le test *ConfirmMDx for Prostate Cancer* : la Société a lancé ce test aux États-Unis milieu 2012 par l'intermédiaire de son nouveau laboratoire CLIA basé aux États-Unis.
- Le test *PredictMDx for Glioblastoma (MGMT)*: Le test MGMT basé sur des tissus est actuellement commercialisé en Amérique du Nord comme un LDT par l'intermédiaire de Laboratory Corporation of America (LabCorp). La Société a continué de développer le test MGMT permettant de prédire la réaction de patients atteints d'un cancer du cerveau à un traitement par agent alkylant. Ce test est actuellement utilisé par plusieurs sociétés

pharmaceutiques dans des études cliniques consacrées à des médicaments contre le cancer du cerveau.

Outre les activités de recherche et développement ci-dessus, la Société travaille actuellement sur plusieurs tests visant à déterminer les patients susceptibles de réagir à certains médicaments destinés à des cancers particuliers. Ce travail est souvent effectué en partenariat avec des compagnies pharmaceutiques qui ont un médicament en cours de développement.

1.6. OBLIGATIONS NON REFLÉTÉES DANS LES COMPTES 2013

Toutes les obligations connues sont reflétées dans les comptes annuels 2013.

1.7. SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

La Société n'a aucune succursale.

1.8. JUSTIFICATION DE LA POURSUITE DE L'UTILISATION DES RÈGLES COMPTABLES SELON L'HYPOTHÈSE DE CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Malgré les pertes cumulées, le Conseil a décidé de poursuivre l'application des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation. Cette décision est justifiée par (i) le succès rencontré par la technologie de la Société dans plusieurs applications liées au cancer et diverses publications scientifiques, (ii) l'intérêt continu suscité par la technologie de la Société, (iii) le maintien de la croissance du secteur dans le domaine des diagnostics moléculaires et des thérapies personnalisées, et (iv) la disponibilité de liquidités suffisantes pour soutenir la poursuite du développement des produits de la Société au cours des 12 prochains mois en fonction des plans actuels de l'entreprise.

Au vu de la situation actuelle, le Conseil d'Administration estime que la trésorerie disponible est suffisante pour soutenir les projets actuels de la Société au moins jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en mai 2015.

1.9. RISQUES FINANCIERS (ARTICLE 96 8° DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS)

À partir du 1^{er} janvier 2013, la Société a modifié la devise de présentation des états financiers consolidés de l'euro au dollar américain. MDxHealth pense que ce changement permet un meilleur alignement de la devise de présentation avec la devise opérationnelle la plus utilisée de MDxHealth et la performance financière sous-jacente. La devise fonctionnelle demeure cependant l'Euro dès lors que l'Europe continue d'être le principal environnement économique depuis lequel les fonds des opérations de financement proviennent, d'où est effectué la planification fiscale et le reporting consolidé. Virtuellement, la quasi-totalité du risque de change actuel de la Société est liée au dollar américain. À ce jour, la Société n'a pas recours à des instruments de couverture pour se protéger contre le risque de change.

1.10. FACTEURS DE RISQUES (ARTICLE 96 1° DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS)

En 2013, la Société était potentiellement soumise aux risques suivants :

- Le modèle d'entreprise de MDx Health a récemment été profondément modifié et il se peut que la Société ne parvienne pas à accomplir ses nouveaux objectifs ;
- La Société en est à un stade précoce de son développement et elle pourrait éprouver des difficultés à croître et à étendre ses activités ;
- Depuis sa création, la Société a enregistré des pertes ; elle devrait en enregistrer d'autres dans un avenir prévisible et devra faire appel à de nouveaux financements ;
- La Société est tributaire de droits de propriété intellectuelle, lesquels pourraient être contestés, et le dépôt de nouveaux brevets par des tiers pourrait l'affecter ;
- La Société doit remplir de nombreuses conditions pour conserver les droits de propriété intellectuelle obtenus sous licence auprès de tiers ;
- La nécessité de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait induire des charges significatives et, commercialement, restreindre sa marge de manœuvre dans certains domaines ;
- Les performances de la Société pourraient être pénalisées par la façon dont ses partenaires commerciaux font usage de certaines de ses technologies ;
- La réussite de la Société dépend de facteurs tels que sa capacité à se procurer des échantillons, à collaborer avec certains partenaires scientifiques ou médicaux ou à obtenir leur soutien, à recruter et à fidéliser le personnel occupant des postes-clés, à générer des résultats d'études cliniques positifs, à obtenir les autorisations réglementaires pour ses produits et à se conformer aux réglementations en vigueur, à s'associer avec des tiers pour fabriquer et commercialiser ses produits, à faire accepter et utiliser ses produits par le marché et à obtenir le remboursement de ses produits pour les patients ;
- La Société intervient sur des marchés où la concurrence et le cadre réglementaire sont susceptibles d'évoluer, ce qui pourrait avoir un impact sur ses produits et sa stratégie. C'est le cas aux États-Unis où les remboursements de Medicare et de tiers payeurs comme les compagnies d'assurance pour des services d'analyse n'en sont qu'à leurs débuts et sont toujours incertains ;
- La Société est soumise aux risques de responsabilité liés aux produits ;
- Les fluctuations des taux de change pourraient peser sur les résultats de la Société.

En 2013, la gestion des risques financiers a porté essentiellement sur les aspects suivants :

- Risque de crédit : Le nombre limité de clients du Groupe soumet la Société à une forte concentration du risque de crédit. En 2011, dix clients ont généré 87 % du chiffre d'affaires commercial. En 2012, la Société a généré 74% de son chiffre d'affaires commercial avec six clients, augmentant son risque de crédit. En 2013, la Société a réduit son risque de crédit en générant 50% des revenus liés au test ConfirmMDx for Prostate Cancer avec un large éventail de clients. Le revenu qui reste est généré à 95% par 8 clients, dont Merck KGaA représente 53%. En 2012, deux clients individuels représentaient respectivement plus de 9 % de l'ensemble des revenus commerciaux de la Société, soit, conjointement, 46 % du total des revenus commerciaux.
- Risque de taux d'intérêt : Actuellement, la Société n'est pas soumise à un risque important de taux d'intérêt, sachant que son endettement financier est nul.

- **Risque de change :** Avec l'expansion des activités américaines de la Société, le groupe est exposé à un plus grand risque de change que dans le passé. Le groupe a des sorties de cash en dollar américain liées à l'exploitation de sa filiale directe américaine et pour de nombreux projets de recherche et de développement qu'elle effectue avec des centres médicaux américains. En 2013, la Société a des revenus commerciaux significatifs libellés en dollar américain. Actuellement, la Société ne couvre pas son risque de change par le biais d'instruments dérivés.
- **Disponibilités et risques liés aux placements :** L'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société sont placés sur des comptes d'épargne ou de dépôt du marché monétaire jouissant d'une cote de solvabilité élevée et présentant une forte liquidité. La Société n'a recouru à aucun instrument financier dérivé ni à aucun titre garanti par des créances (CDO).

1.11. INDEPENDANCE ET COMPETENCES D'UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT

Les règles imposées aux sociétés cotées stipulent que le comité d'audit doit être composé d'au moins un Administrateur Indépendant disposant des compétences nécessaires en audit et comptabilité, ce qui est, et a toujours été, le cas du comité d'audit de MDxHealth.

- Mme Ruth Devenyns, qui a occupé la fonction de présidente du comité d'audit depuis août 2011, répond aux critères d'indépendance :
 - Elle exerce son premier mandat au Conseil d'Administration de MDxHealth et n'a jamais exercé de fonction de direction dans la Société.
 - Elle ne détient aucune action de la Société. Elle s'est vue octroyer 6 000 warrants en 2012, lui offrant le droit de souscrire à des actions de la Société. Toutefois, ceci ne porte pas atteinte à son indépendance au sens de l'article 526 du Code belge des sociétés parce que (i) le nombre de warrants octroyés aux Administrateurs Non-Exécutifs est limité, (ii) l'assemblée générale annuelle des actionnaires a approuvé cet octroi par l'approbation du Plan de Stock Option du mai 2012 le 15 juin 2012 et (iii) l'octroi d'un nombre limité de warrants aux Administrateurs Non-Exécutifs a été recommandé par le comité de nomination et de rémunération afin d'attirer et de retenir les talents dans la Société.
 - Elle satisfait aux autres critères d'indépendance répertoriés à la section 3.1.3.
- Mme Ruth Devenyns satisfait aux critères de compétence nécessaires en audit et comptabilité. Elle a travaillé dans le secteur du capital-risque.

1.12. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.12.1. Dispositions générales

Le présent chapitre récapitule les règles et principes essentiels exposés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de MDxHealth. La charte complète peut être consultée sur le site internet de MDxHealth : www.mdxhealth.com.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise a été adoptée conformément aux recommandations contenues dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 (le « Code 2009 ») publié le 12 mars 2009 (en remplacement de l'édition 2004) par le Comité belge de Gouvernance d'Entreprise.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise complète est disponible sur le site internet de MDxHealth, sur www.mdxhealth.com. La Charte de Gouvernance d'Entreprise forme une partie intégrale de ce Rapport du Conseil d'Administration.

MDxHealth a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 comme code de référence. La Société se conforme dans une large mesure aux dispositions de ce Code, mais estime que certaines dérogations sont justifiées étant donné sa situation particulière. En vertu du principe « se conformer ou expliquer » dudit Code, il convient de préciser que MDxHealth ne se conforme pas complètement aux dispositions suivantes :

- Étant donné la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne n'a été mise en place à ce jour.
- Bien que le Code 2009 stipule que les Administrateurs Non-Exécutifs ne devraient pas avoir droit à une rémunération liée aux performances, par exemple sous la forme de primes, de systèmes de motivation à long terme basés sur des actions, d'avantages en nature ou de prestations de retraite, le Conseil d'Administration considère que, pour une société de la taille de MDxHealth, il peut s'avérer nécessaire d'accorder des warrants aux Administrateurs Non-Exécutifs en vue d'attirer des individus possédant l'expertise et l'expérience pertinentes. Des warrants ont été accordés à tous les Administrateurs Indépendants Non-Exécutifs désignés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de mai 2012.
- Les activités et le fonctionnement du Conseil d'Administration, ses comités et son équipe de management exécutif sont résumés ci-dessous.

1.12.2. Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil d'Administration consiste à assurer la réussite à long terme de la Société par l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Le Conseil d'Administration opère comme une instance collégiale. Conformément au Code belge des sociétés et aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins trois Administrateurs. En vertu des principes de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'Administration est tenu, dans la mesure du possible, d'inclure au moins cinq Administrateurs, dont au moins trois Administrateurs Indépendants. Dans la mesure du possible, la moitié au moins des Administrateurs doivent être des Administrateurs Non-Exécutifs. Le Conseil d'Administration compte actuellement six Administrateurs, dont trois Administrateurs Indépendants et cinq Administrateurs Non-Exécutifs. Les Administrateurs de la Société sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société s'efforce de veiller à la diversité au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil compte actuellement une administratrice, sur un total de six Administrateurs (soit une proportion de 17% de femmes pour 83% d'hommes). La Société met tout en œuvre pour respecter une proportion de 2/3 en termes de genre et de diversité au sein du Conseil d'Administration d'ici le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale, qui délibère et prend des décisions en tant que telle. Hormis les réunions du comité d'administration, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2013. Tous les Administrateurs étaient présents ou dûment représentés pendant ces cinq réunions.

1.12.2.1. Président

Il revient au président du Conseil d'Administration de diriger cette instance. Le président prend les mesures nécessaires pour instaurer au sein du Conseil d'Administration un climat de confiance, contribuer à un débat ouvert et à une critique constructive, ainsi que soutenir les décisions du Conseil d'Administration. Le président favorise un dialogue efficace entre le Conseil d'Administration et l'équipe de direction. Le président entretient des relations étroites avec le

Directeur Général et lui procure soutien et conseils, tout en respectant pleinement les prérogatives de ce dernier en matière de gestion.

Le Conseil d'Administration nomme un président parmi les Administrateurs Non-Exécutifs. Le poste de président du Conseil d'Administration est actuellement occupé par M. Edward L. Erickson.

1.12.2.2. Administrateurs Indépendants

À compter du 8 janvier 2009, de nouvelles règles s'appliquent aux sociétés belges cotées en bourse en matière de critères définissant les Administrateurs Indépendants (article 528 ter du Code belge des sociétés).

Les trois Administrateurs Indépendants de MDxHealth figurant au tableau 3.1.4 répondent à ces définitions, qui incluent les critères suivants :

1. ne pas avoir exercé un mandat de membre exécutif de l'organe de gestion, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès de la Société, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci, durant une période de cinq années précédant sa nomination ;
2. ne pas avoir siégé au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur Non-Exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans ;
3. ne pas avoir fait partie du personnel de direction de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci, durant une période de trois années précédant sa nomination ;
4. ne pas avoir reçu de rémunération ou un autre avantage significatif de nature patrimoniale de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci en dehors des tantièmes et honoraires éventuellement perçus comme membre Non-Exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance ;
5. ne détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital ou d'une catégorie d'actions de la Société. Si les droits détenus représentent moins de 10 % : (i) ces droits sociaux, conjointement avec ceux détenus par des sociétés dont l'Administrateur concerné a le contrôle, ne peuvent atteindre un dixième du capital, ou (ii) les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de gestion a souscrit ;
6. ne pas représenter un actionnaire rentrant dans les conditions du point 5 ;
7. ne pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice social, une relation d'affaires significative avec la Société ou une société liée à celle-ci, ni directement, ni en qualité d'actionnaire, de membre de l'organe de gestion ou de membre du personnel de direction d'une société ou personne entretenant une telle relation ;
8. ne pas avoir été associé ou salarié de l'auditeur externe, actuel ou précédent, de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au cours des trois années précédant sa nomination ;
9. ne pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un Administrateur Exécutif de la Société siège en tant que membre non-exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les Administrateurs Exécutifs de la Société du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;
10. n'avoir aucun membre de la famille proche (conjoint, cohabitant légal ou parent jusqu'au deuxième degré) ni au sein de la Société, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci, exerçant un mandat de membre de l'organe de gestion, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 9 ci-dessus.

1.12.2.3. Composition du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous présente la composition du Conseil d'Administration à la date du présent Rapport Annuel.

Nom	Âge au 31 déc. 2013	Fonction	Début de mandat ¹	Fin de mandat ²	Adresse professionnelle
Greulunds Consulting LLP (repr. par M. Edward L. Erickson)	67	Président Administrateur Non Exécutif Indépendant	2010	2017	Cap Business Center, Rue d'Abbeoz 31, 4040 Herstal, Belgique
Dr Jan Gruen	54	Administrateur Exécutif	2010	2017	Cap Business Center, Rue d'Abbeoz 31, 4040 Herstal, Belgique
M. Mark Myslinski	58	Administrateur Non-Exécutif Indépendant	2010	2017	Cap Business Center, Rue d'Abbeoz 31, 4040 Herstal, Belgique
Genesol BVBA, représentée par M. Rudi Mariën	66	Administrateur Non-Exécutif	2011	2017	Karel van de Woolijnestraat 1-3, 9000 Gand, Belgique
Mme Ruth Devenyns	48	Administrateur Non-Exécutif Indépendant	2011	2015	Kardinaal Sterckelaan 17 1660 Meise, Belgique
M. Rudi Pauwels	53	Administrateur Non-Exécutif Indépendant	2013	2017	Cap Business Center, Rue d'Abbeoz 31, 4040 Herstal, Belgique

Notes :

- 1) Tous les Administrateurs ont été désignés ou désignés à nouveau pour un mandat de quatre ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 mai 2013 pour une durée de quatre ans.
- 2) À l'exception de Mme Ruth Devenyns, dont le mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires en mai 2015, les mandats de tous les Administrateurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 26 mai 2017.

M. Edward L. Erickson possède plus de 30 années d'expérience en tant que directeur et Administrateur dans le domaine des produits diagnostiques, thérapeutiques et de recherche en sciences biologiques et a occupé les fonctions de président, de directeur général et de directeur dans plus d'une dizaine d'entreprises actives dans ce domaine. Il est actuellement Administrateur de Saladax Biomedical, Inc., où il était précédemment président et directeur général. Saladax est une société de diagnostics privée qui développe et commercialise des tests de diagnostic compagnon et de dosage thérapeutique afin de mesurer les concentrations thérapeutiques chez les patients. Il est aussi Administrateur de CertiRx Corporation, une société privée dans le domaine d'authentification de produits et de l'anti-contrefaçon. Avant d'arriver chez Saladax, il avait occupé le poste de président et directeur général de BioNanomatrix, Inc., une société privée dans le domaine de la génomique assurant le développement et la commercialisation de ses propres systèmes d'analyse d'ADN. Il était avant cela président et directeur général de Cellatope Corporation, une société privée de développement de produits de diagnostic dans le domaine des maladies auto-immunes. Il a également occupé des postes de direction, tels que président et/ou directeur général, dans trois sociétés de produits médicaux financées par du capital-risque, à savoir Cholestech, Immunicon, et DepoTech, qui ont réussi leur introduction en bourse sous sa direction. Plus tôt dans sa carrière, M. Eriksson a assumé des fonctions de direction générale chez The Ares-Serono Group et Amersham International. M. Erickson possède un MBA – avec grande distinction – de la Harvard Graduate School of Business Administration, ainsi qu'une licence et une

maîtrise en sciences de l'illinois Institute of Technology. Il a en outre effectué son service militaire en tant qu'officier au sein de la force sous-marin nucléaire de la marine américaine.

Le Docteur Jan Groen a rejoint MDxHealth en 2010. Il possède une expérience de plus de 25 ans dans l'industrie du diagnostic clinique, plus particulièrement en matière de technologies émergentes et de développement et de commercialisation de produits. Le docteur Groen était auparavant président d'Agendia, Inc. et directeur opérationnel d'Agendia B.V., où il était responsable, respectivement, des activités de diagnostic aux États-Unis et en Europe. Avant cela, il avait occupé le poste de vice-président de la recherche et du développement chez Focus Diagnostics, Inc., une filiale de Quest Diagnostics, en Californie. Le docteur Groen a occupé de nombreux postes administratifs et scientifiques chez ViroClinics B.V., au Centre médical Érasme et chez Akzo-Nobel. Il siège au conseil de surveillance d'IBL International B.V. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université Érasme de Rotterdam et a publié plus de 125 articles sur les diagnostics cliniques dans des revues scientifiques internationales.

M. Mark D. Myslinski est actuellement directeur commercial de Saladax Biomedical, Inc. Précédemment, M. Myslinski était président et directeur général de Rapid Pathogen Screening, Inc., senior vice-président et responsable des diagnostics chez Hologic Inc., PDG de RedPath Integrated Pathology, Inc. et a occupé un poste de direction chez Johnson & Johnson, où ses responsabilités incluaient l'établissement d'une nouvelle fonction internationale de médecine factuelle pour Ortho Clinical Diagnostics, Inc. Pendant cinq ans, M. Myslinski a également été directeur général de Veridex, LLC, une division d'Ortho Clinical Diagnostics, Inc. centrée sur les diagnostics moléculaires et cellulaires qui a connu une rapide croissance de ses ventes sous sa direction. M. Myslinski a en outre assumé des fonctions de direction dans des startups financées par du capital-risque, à savoir Interscope Technologies et Precision Therapeutics, deux entreprises centrées sur le domaine des pathologies et plus particulièrement sur le cancer.

M. Rudi Mariën est président et gérant délégué de Gengest BVBA et Biovest CVA. Il était vice-président de Cerba European Lab. Par l'intermédiaire de sa société de gestion, Gengest BVBA, M. Mariën exerce des mandats d'Administrateur dans différentes sociétés de biotechnologies privées et cotées en bourse. M. Mariën a été co-fondateur, actionnaire de référence et président d'Innogenetics, ainsi que fondateur, actionnaire et directeur général de plusieurs laboratoires cliniques de référence, y compris le Barc Group, un laboratoire clinique centralisé et international de premier plan qui se consacre exclusivement à des études pharmaceutiques. M. Mariën est titulaire d'un diplôme en sciences pharmaceutiques de l'Université de Gand et est spécialisé en biologie clinique.

Mme Ruth Devenyns a une longue expérience dans le secteur de la biotechnologie. Comme ancienne analyste et banquière d'investissement, Ruth Devenyns était responsable des activités de capital-risque dans le secteur chez KBC Private Equity jusqu'à la fin mars 2012. Elle a participé à plusieurs introductions en bourse, placements privés et des transactions de fusions et acquisitions et a tenu des mandats divers y compris Ablynx, Applied Maths et Pronota. Chez KBC Private Equity, elle gérait aussi divers investissements dans des sociétés d'agro-biotechnologie, telles que CropDesign et Ceres. En juin 2012, elle a rejoint Korys, la structure d'investissement de la famille Colruyt, et est devenue Administrateur Indépendant de Devgen, une société cotée sur Euronext, jusqu'à son acquisition par Syngenta en décembre 2012. Actuellement, Ruth Devenyns est Administrateur de Biocartis, représentant Korys, et Administrateur de FlandersBio, l'organisation du secteur biotechnologique en Flandre.

Mr Rudi Pauwels est un entrepreneur en série qui a co-fondé plusieurs sociétés biotech européennes, y compris Tibotec Virco, Galapagos Genomics, Biocartis et MdxHealth. Le Dr Pauwels est actuellement président et CEO de Biocartis. Ayant commencé sa carrière au Rega Institute for Medical Research à Leuven, le Dr. Pauwels fut un pionnier dans le développement de

nouveaux traitements anti-HIV et d'outils de diagnostic qui permettent une thérapie HIV plus personnalisée.

1.12.2.4. Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de MDxHealth a mis sur pied deux comités permanents : le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération. Les comités ne sont que des organes consultatifs, les prises de décision continuant de relever de la responsabilité collégiale du Conseil d'Administration.

Comité d'audit

À compter du 8 janvier 2009, les sociétés belges cotées en bourse sont soumises à de nouvelles règles concernant (i) la mise en place et les missions confiées au comité d'audit, (ii) les critères auxquels les Administrateurs Indépendants doivent satisfaire (voir la section 3.1.3) ainsi que (iii) la désignation et la révocation des commissaires-réviseurs (voir la section 3.6).

Suite aux nouvelles règles régissant la mise en place du comité d'audit, MDxHealth est tenue de se conformer à ce qui suit :

- Un comité d'audit est en place chez MDxHealth depuis la création de la Société.
- Selon les nouvelles règles, la taille de MDxHealth lui permettrait de se passer d'un comité d'audit distinct ; la Société a néanmoins décidé de maintenir un tel comité.
- Les nouvelles règles stipulent que le comité d'audit doit être composé d'Administrateurs Non-Exécutifs, ce qui est et a toujours été le cas du comité d'audit de MDxHealth.
- Les nouvelles règles imposent que le comité d'audit soit composé d'au moins un Administrateur Indépendant disposant des compétences nécessaires en audit et comptabilité, ce qui est et a toujours été le cas du comité d'audit de MDxHealth.

Le comité d'audit de MDxHealth doit comprendre au moins trois membres choisis parmi les Administrateurs Non-Exécutifs. Le comité désigne un président parmi ses membres. Le président du Conseil d'Administration ne peut pas présider le comité.

Le rôle du comité d'audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans l'exécution des contrôles financier, juridique et réglementaire qui lui incombent. Le comité rend régulièrement compte au Conseil d'Administration sur la manière dont il s'acquitte de ses obligations en identifiant toute question pour laquelle il estime qu'une action ou une amélioration s'impose et en formulant des recommandations quant aux mesures à prendre. L'examen d'audit et le rapport correspondant couvrent la Société et l'ensemble de ses filiales considérées comme un tout. Les missions spécifiques confiées au comité d'audit sont exposées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Les Administrateurs Non-Exécutifs suivants furent ou font actuellement partie du comité d'audit en 2013 : Ruth Devenyns (présidente), Groenlands Consulting LLC, représentée par M. Edward Erickson, le Dr Karin Louise Dorrepaal (jusqu'au 31 mai 2013), et Gengest bvba, représentée par M. Rudi Mariën (à partir du 31 mai 2013).

Le comité d'audit est une instance collégiale, qui délibère et prend des décisions en tant que telle. Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises en 2013. Tous les membres du comité étaient présents ou dûment représentés lors de toutes ces réunions.

1.12.2.5. Comité de Nomination et de Rémunération

La loi belge du 6 avril 2010, « Loi visant à renforcer la Gouvernance d'Entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et visant à modifier le régime des interdiction

professionnelles dans le secteur bancaire et financier » / « Wet tot versterking van het deugdelijk bestuur bij de genoteerde vennootschappen en de autonome overheidsbedrijven en tot wijziging van de regeling inzake het beroepsverbod in de bank- en financiële sector », a introduit dans le Code belge des sociétés un nouvel article 526 quater obligeant les sociétés cotées répondant à certains critères à établir un comité de rémunération à partir de la première année fiscale débutée après la date de publication de ladite loi (à savoir le 23 avril 2010).

Suite aux nouvelles règles régissant la mise en place du comité de rémunération, MDxHealth est tenue de se conformer à ce qui suit :

- Bien que cette obligation légale d'établir un comité de rémunération ne s'impose à MDxHealth qu'à partir de l'exercice fiscal commençant le 1er janvier 2011, MDxHealth dispose d'un comité de nomination et de rémunération depuis l'introduction en bourse de la Société en juin 2006.
- Selon les nouvelles règles, la taille de MDxHealth lui permettrait de se passer d'un comité de nomination et de rémunération ; la Société a néanmoins décidé de maintenir un tel comité.
- Les nouvelles règles stipulent que le comité de nomination et de rémunération doit être composé d'Administrateurs Non-Exécutifs, ce qui est et a toujours été le cas du comité de nomination et de rémunération de MDxHealth.

Le comité de nomination et de rémunération de MDxHealth doit impérativement comprendre au minimum trois membres, choisis exclusivement parmi des Administrateurs Non-Exécutifs. Le comité désigne un président parmi ses membres. Le président du Conseil d'Administration peut présider le comité ; néanmoins, dès lors qu'il s'agit de désigner son successeur, ce rôle ne peut lui échoir. Le Directeur Général doit participer aux séances du comité dès lors que la rémunération des autres cadres de direction est abordée.

Le rôle du comité de nomination et de rémunération consiste : d'une part, à formuler au Conseil d'Administration des recommandations quant au choix des Administrateurs, à la politique de rémunération des Administrateurs Non Exécutifs, aux propositions en découlant devant être soumises à l'assemblée des actionnaires, ainsi qu'à la politique de rémunération de l'équipe de direction ; d'autre part, à examiner et actualiser périodiquement une politique globale de rémunération applicable à l'ensemble du personnel et des Administrateurs de la Société. Les missions du comité sont exposées en détail dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Les Administrateurs suivants furent membres du comité de nomination et de rémunération en 2013: Greenlands Consulting LLC (repr. par Edward Erickson), Administrateur Indépendant, Mark Myslinski (président du comité), Administrateur Indépendant, et Gengest bvba (repr. par Rudi Mariën), Administrateur Non Indépendant.

Le comité de nomination et de rémunération est une entité collégiale qui délibère et prend des décisions en tant que telle.

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises en 2013. Tous les membres du comité ont assisté à l'ensemble des réunions.

1.12.2.6. Processus d'évaluation du Conseil, de ses Comités et de ses Administrateurs Individuels

Le Conseil d'Administration procède chaque année, sous la direction de son président, à l'évaluation de sa taille, de sa composition, de ses performances et de celles de ses comités, ainsi que de la contribution de chacun des Administrateurs.

Ce processus d'évaluation répond à cinq objectifs :

- évaluer le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- s'assurer que les questions importantes sont préparées et discutées de manière appropriée ;
- vérifier si la composition actuelle du Conseil et des comités correspond à la composition souhaitée ;
- évaluer la contribution réelle de chacun des Administrateurs, leur présence lors des réunions du Conseil et des comités et leur implication dans les discussions et le processus de prise de décision ;
- évaluer si les honoraires et les coûts de l'ensemble du Conseil et des Administrateurs individuels correspondent aux performances de la Société et aux performances de chaque Administrateur individuel.

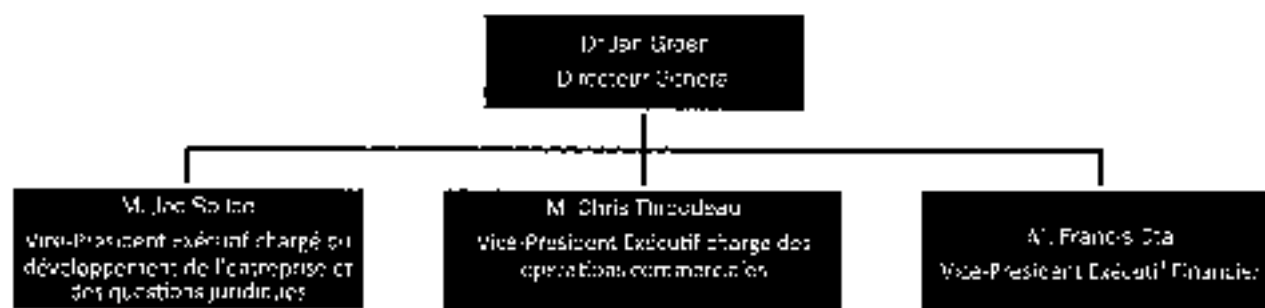
Le président peut organiser une réunion individuelle avec chaque Administrateur pour discuter de ces questions, y compris de ses performances et de celles de ses collègues Administrateurs. Les conclusions résultant de ces réunions individuelles sont soumises au Conseil par le président.

Une évaluation individuelle de chaque Administrateur sera effectuée chaque année dans le contexte de l'évaluation globale du Conseil et à chaque fois que le Conseil envisage la nomination de l'Administrateur concerné en vue d'une nouvelle désignation au Conseil d'Administration par l'assemblée générale des actionnaires. Les Administrateurs Non-Exécutifs doivent évaluer au moins une fois par an leur interaction avec la direction de la Société. Ils doivent à cet effet se réunir au moins une fois par an en l'absence des Administrateurs Exécutifs.

1.12.3. Équipe de direction

L'équipe de direction de la Société a été nommée par le Conseil d'Administration. Ce dernier a également défini son mandat, en étroite concertation avec le Directeur Général.

Les postes-clés de la direction sont répartis comme suit en 2013 :



1.12.3.1. Directeur Général (CEO)

Le Directeur Général (CEO) est désigné, et peut être révoqué, par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Directeur Général est chargé par le Conseil d'Administration de la gestion courante de la Société et est dès lors également Administrateur délégué de la Société. Dans cette fonction, le Directeur Général assume les responsabilités générales suivantes :

- mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration dans le cadre de la stratégie, de la planification, des valeurs et du budget approuvés par le Conseil d'Administration ;
- supervision des différents départements centraux et divisions de la Société et élaboration de rapports à l'intention du Conseil d'Administration sur leurs activités ;

- élaboration, à l'intention du Conseil d'Administration, de propositions en matière de stratégie, de planification, de finances, d'exploitation, de ressources humaines et de budgets, ainsi que sur tous les autres aspects relevant du Conseil d'Administration.

Les missions spécifiques du Directeur Général sont détaillées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

1.12.3.2. Autres membres de l'équipe de direction

Les autres membres de l'équipe de direction – à savoir les responsables des principales activités et des départements centraux (ainsi que de leurs divisions) – sont désignés et révoqués par le Directeur Général, en étroite concertation avec le Conseil d'Administration de la Société.

Les principales missions des membres de l'équipe de direction consistent à organiser leur département conformément aux directives définies par le Directeur Général et à rendre compte à ce dernier des opérations et autres activités de leur département.

1.12.3.3. Composition de l'équipe de direction

La composition de l'équipe de direction présentée ci-dessous reflète la situation à la date du présent rapport.

Nom	Fonction	Âge au 31 déc. 2013
Dr Jan Groen	Directeur Général (CEO)	54
M. Joseph Soltes	Vice-Président Exécutif chargé du développement de l'entreprise & Conseiller Général	49
M. Christopher Thibodeau	Vice-Président Exécutif chargé des opérations commerciales (COO)	45
M. Francis Ota	Vice-Président Exécutif Financier	51

L'équipe de direction ne constitue pas un comité de direction au sens de l'article 524 bis du Code belge des sociétés.

Les biographies des membres de l'équipe de direction sont présentées ci-dessous.

Dr Jan Groen, Directeur Général

Le Docteur Jan Groen a rejoint MDxHealth en avril 2010. Il possède une expérience de plus de 25 ans dans l'industrie du diagnostic clinique, plus particulièrement en matière de technologies émergentes et de développement et de commercialisation de produits. Le Docteur Groen était auparavant président d'Agendia, Inc. et directeur opérationnel d'Agendia B.V., où il était responsable, respectivement, des activités de diagnostic aux États-Unis et en Europe. Avant cela, il avait occupé le poste de vice-président de la recherche et du développement chez Focus Diagnostics, Inc., une filiale de Quest Diagnostics, en Californie. Le Docteur Groen a occupé de nombreux postes administratifs et scientifiques chez ViroClinics B.V., au Centre médical Erasme et chez Akzo-Nobel. Il siège au Conseil de surveillance d'IBL International B.V.

Il est titulaire d'un doctorat en microbiologie médicale de l'Université Erasme de Rotterdam et d'un BSc en études laboratoires cliniques et a publié plus de 125 articles sur les diagnostics cliniques dans des revues scientifiques internationales.

M. Francis Ota, Vice-Président Exécutif Financier

M. Ota a rejoint MDxHealth en mars 2012 et a servi en tant qu'Exécutif Financier Senior dans un nombre de sociétés de soins de santé de premier plan. Avant de rejoindre MDxHealth, M. Ota a servi en tant que Directeur Financier de Captek Holdings, une société neuropharmaceutique spécialisée.

Avant cela, il était Directeur Financier Senior chez Focus Diagnostics, Inc., un laboratoire de service CLIA acquis par Quest Diagnostics en 2006. M. Ota a également occupé des postes de direction financière chez Medtronic et Hewlett Packard.

Francis Ota a obtenu un **Maîtrise en Administration des Affaires (MBA)** de la Haas School of Business de l'Université de Californie à Berkeley et un **Baccalauréat en Sciences Financières et Commerce International** de la Leeds School of Business de l'Université de Colorado à Boulder.

M. Joseph Sollee, Vice-Président Exécutif chargé du développement de l'entreprise et Conseiller Général

M. Sollee fournit des conseils juridiques à MDxHealth depuis la création de la Société en 2003. Il fait partie de notre équipe de direction depuis avril 2008. Avant d'entrer dans la Société, M. Sollee était **Conseiller spécial** au cabinet juridique Kennedy Covington (aujourd'hui K&L Gates), où il a dirigé le groupe Sciences de la vie. M. Sollee possède une expérience de plus de quinze ans dans le secteur des biotechnologies et a occupé des postes de direction juridique et administrative chez Triangle Pharmaceuticals et TherapyEdge. Il a en outre travaillé comme **avocat d'entreprise** au cabinet juridique Swidler & Berlin à Washington D.C. et comme **banquier d'affaires** chez Smith Barney à New York.

M. Sollee est docteur en droit de la Duke University, où il a également obtenu une maîtrise en droit international et comparé. Licencié en lettres de l'Université de Harvard, il a été admis aux barreaux des États de New York, de Caroline du Nord, ainsi que de Washington D.C.

M. Christopher Thibodeau, Vice-Président Exécutif chargé des opérations commerciales (COO)

M. Thibodeau est arrivé chez MDxHealth en septembre 2010 fort d'une expérience de 20 ans en matière de direction commerciale, principalement dans le domaine des sciences du vivant et des diagnostics. En tant que **Vice-Président Exécutif chargé des opérations commerciales**, il est responsable des opérations commerciales de MDxHealth. Avant d'entrer chez MDxHealth, M. Thibodeau a été directeur en chef du Marketing chez Agendia Inc., vice-président chargé des ventes et du marketing chez Numira Biosciences, directeur national des ventes pour U.S. Labs (une entreprise de pointe dans le domaine du diagnostic du cancer et des services d'analyses génomiques). Il a également assumé des responsabilités de gestion des ventes et du marketing chez Ventana Medical.

M. Thibodeau est titulaire d'une licence en lettres de l'Université d'East Stroudsburg en Pennsylvanie et a étudié le français à la Faculté des Lettres de Nancy en France.

1.12.4. Rapport de rémunération 2013

Ce rapport inclut le rapport de rémunération visé à l'article 96, §3 du Code belge des sociétés (*Code des Sociétés/Metboek van Vennootschappen*) (le « Rapport de rémunération »).

Le rapport de rémunération a été préparé par le comité de nomination et de rémunération et approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 28 février 2014.

La Société a révélé la politique de rémunération de ses dirigeants, Administrateurs Exécutifs et Non-Exécutifs, en fonction de l'article 96 du Code belge des sociétés, tel que complété par les dispositions ad hoc du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, et a préparé le rapport de rémunération conformément aux critères stipulés.

1.12.4.1. Procédure adoptée en 2013

(i) Procédure adoptée pour la mise en œuvre d'une politique de rémunération

En 2013, MDxHealth a continué à appliquer la politique de rémunération adoptée en 2012. En conformité avec la législation en vigueur, les missions du comité de nomination et de rémunération du Conseil d'Administration, composé d'Administrateurs Non Exécutifs, consistent à (i) formuler des propositions sur la politique de rémunération applicable aux Administrateurs, aux dirigeants et aux autres cadres de direction, et déterminer leur rémunération sur une base individuelle, et (ii) préparer le rapport de rémunération à intégrer dans la section Gouvernance d'Entreprise du rapport annuel.

Le rapport de rémunération sera soumis à un vote de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les recommandations principales implémentées en 2012, qui visaient à aligner davantage les intérêts des membres du Conseil d'Administration sur les objectifs de la Société, peuvent être résumées comme suit :

- Mise en place d'un programme d'intéressement à base d'actions, y compris un portefeuille d'options d'achat d'actions sous la forme de warrants, pour les membres de l'équipe de direction et d'autres membres du personnel.
- Les Administrateurs Non Indépendants ne reçoivent pas d'honoraires pour leur présence au Conseil d'Administration.
- La demande (mais pas l'exigence) faite aux Administrateurs Indépendants faisant office de représentants d'investisseurs qui possèdent un montant du capital de la Société supérieur au seuil de transparence de cinq pour cent (5 %) de renoncer à leurs honoraires.
- La modification de la partie variable de la rémunération du Conseil à un système de rémunération annuel fixe.
- Le montant annuel proposé s'élève à six mille (6 000) warrants sur actions pour chaque membre Non-Exécutif du Conseil d'Administration, conformément au programme de warrants de la Société.

Ces recommandations, tels que reflétés dans la politique de rémunération, ont été implémentées en 2012 et sont demeurées applicables pour l'exercice fiscal de 2013. Une décision finale sur des cotris additionnels potentiels de warrants n'avait pas encore été prise lorsque le Rapport de Rémunération 2013 fut approuvé.

(ii) Procédure adoptée pour déterminer le niveau de rémunération

a) Administrateurs

Le comité de nomination et de rémunération examine annuellement le niveau des jetons de présence versés aux Administrateurs et le compare aux niveaux accordés dans d'autres sociétés comparables.

L'octroi de warrants aux Administrateurs est recommandé par les membres neutres du comité de nomination et de rémunération, examiné par le Conseil d'Administration, puis soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires. Les Administrateurs Non Exécutifs peuvent bénéficier de l'octroi de warrants. Ces warrants doivent être approuvés lors d'une assemblée générale des actionnaires. L'octroi de warrants est destiné à attirer, motiver et fidéliser les individus de talent dans l'équipe de direction. Le nombre de warrants accordés aux Administrateurs Non Exécutifs est demeuré faible par rapport au nombre total d'instruments de garantie financière en circulation. Les Administrateurs Non Exécutifs n'ont pas droit aux primes, aux avantages en nature ni aux prestations de retraite.

Les Administrateurs Non Exécutifs qui fournissent des services à la Société en dehors des réunions formelles de comité ou du Conseil d'Administration doivent faire préalablement approuver leur travail et leurs honoraires par les membres neutres du comité de nomination et de

rémunération. Ces honoraires doivent ensuite être soumis pour approbation à l'assemblée générale annuelle suivante des actionnaires.

En ce qui concerne la fonction d'Administrateur Exécutif, le comité de nomination et de rémunération soumet, pour approbation, les éventuels versements de primes et changements de rémunération au Conseil d'Administration.

b) **Directeur Général et équipe de direction**

La rémunération des membres de l'équipe de direction est conçue pour attirer, fidéliser et motiver les cadres de direction. Tant le niveau que la structure de ces rémunérations font l'objet d'un examen annuel par le comité de nomination et de rémunération, afin de tenir compte des pratiques constatées sur le marché. L'examen annuel ne prévoit pas de mécanismes d'ajustement automatique, sauf en cas de modifications imposées par la législation.

Le niveau de la rémunération fixe, la prime variable et les objectifs du Directeur Général sont revus par le comité de nomination et de rémunération, comparés aux niveaux pratiqués dans le secteur et sur le marché, puis confirmés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit les objectifs de la Société, ainsi que les objectifs personnels du Directeur Général.

Le Directeur Général définit les objectifs personnels des autres membres de l'équipe de direction. Il recommande au comité de nomination et de rémunération l'octroi des warrants, le versement des primes et tout changement éventuel de la rémunération fixe des cadres de direction. Le comité de nomination et de rémunération examine ces recommandations et les compare aux pratiques constatées dans le secteur et sur le marché. Il soumet ensuite pour approbation, le cas échéant, les octrois de warrants, versements de primes et changements de rémunération au Conseil d'Administration et, dans la mesure requise par la législation applicable, à l'assemblée générale des actionnaires.

1.12.4.2. Déclaration sur la politique de rémunération

Politique de rémunération en 2013

Le Conseil d'Administration détermine, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, la politique de rémunération des Administrateurs et de l'équipe de direction.

a) **Administrateurs**

La politique de rémunération des Administrateurs Non Exécutifs et exécutifs a été modifiée lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 25 mai 2012, et sont restées d'application en 2013.

▪ **Administrateurs Non-Exécutifs**

Les Administrateurs Non-Exécutifs sont rémunérés sur la base d'une rémunération annuelle forfaitaire fixe prédéterminée. Le niveau de rémunération est la rémunération annuelle forfaitaire fixe approuvée lors de la dernière assemblée générale des actionnaires ayant statué sur cette question; à savoir :

- 35 000 EUR (ce qui équivaut à 46.483 USD¹) pour le président du Conseil d'Administration ;
- 30 000 EUR (ce qui équivaut à 39.843 USD²) pour le président du comité d'audit ;
- 28 000 EUR (ce qui équivaut à 37.187 USD¹) pour le président du comité de nomination et de rémunération ; et
- 25 000 EUR (ce qui équivaut à 33.203 USD¹) pour tout autre Administrateur.

¹ Taux de change 1 € = 1,3281 USD (taux de clôture 2013)

Un registre des présences tenu par le secrétaire du Conseil d'Administration fait l'objet d'une vérification par les Administrateurs et est ensuite confirmé par l'approbation du procès-verbal du Conseil. Une présence régulière lors des réunions prévues du Conseil d'Administration, y compris les réunions des comités, est attendue. Dans le cas où un Administrateur ne parvient pas à assister à au moins 75% des réunions prévues par le Conseil d'Administration au cours d'une année calendrier, le Conseil peut réduire la rémunération annuelle forfaitaire de l'Administrateur concerné d'un montant au pro rata afin de refléter sa présence effective.

Outre la rémunération susvisée, les Administrateurs ont droit au remboursement des frais effectivement encourus pour participer aux séances du Conseil d'Administration.

Bien que tous les Administrateurs Non-Exécutifs aient le droit de recevoir cette rémunération annuelle forfaitaire susmentionnée, le Conseil suggère que chaque Administrateur Non-Indépendant renonce, discrétionnairement, à son droit de recevoir une telle rémunération. Au cours de l'année calendrier 2013, les deux Administrateurs Non-Indépendants, qui n'ont pas occupé de poste de direction au sein de la Société, ont accepté de renoncer à leur rémunération d'Administrateurs.

Le mandat des Administrateurs Non-Exécutifs peut être révoqué à tout moment sans indemnisation d'aucune sorte. Les Administrateurs Non-Exécutifs ne reçoivent aucune forme de prestations de retraite de la Société.

La Société n'a consenti aucun prêt aux membres du Conseil d'Administration.

▪ Administrateurs Exécutifs

Les Administrateurs Exécutifs ne perçoivent aucune rémunération pour leur mandat d'Administrateur. Les Administrateurs Exécutifs sont exclusivement rémunérés pour leur fonction de direction. Ils perçoivent une rémunération fixe accompagnée d'une prime variable liée à leurs accomplissements personnels et aux résultats de la Société. Ils ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire pour l'exercice de leur mandat au Conseil d'Administration. Tout mandat d'Administrateur Exécutif peut être révoqué à tout moment sans indemnisation d'aucune sorte. La rémunération globale est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Le Directeur Général est le seul Administrateur Exécutif du Conseil d'Administration et ne perçoit aucune rémunération pour ce mandat.

▪ Importance relative des composantes de la rémunération

L'importance relative des différentes composantes de la rémunération visées à l'article 95, §3, al. 2, 2°, b) du Code belge des sociétés est communiquée à la section 4.12.4.3. de ce rapport de rémunération.

b) Directeur Général (CEO) et équipe de direction

Chaque membre de l'équipe de direction bénéficie d'une rémunération fixe de base adaptée à ses responsabilités, à son expérience pertinente et à ses compétences, conformément aux conditions du marché pour des fonctions équivalentes. La plus grande partie de la rémunération annuelle consiste en une compensation fixe. Aucune limite supérieure ou inférieure n'est appliquée aux primes variables.

Le Directeur Général perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une prime fixe et une prime variable liée aux résultats de la Société et à son aptitude à gérer les coûts de rémunération.

Les membres de l'équipe de direction perçoivent une rémunération fixe et une prime variable liée à leurs accomplissements personnels (expérience, savoir-faire, formation, compétences, responsabilités et performances) et aux résultats de la Société. Cette rémunération est étroitement liée aux performances. Les primes éventuelles sont liées à des objectifs identifiables et à des

projets particuliers et sont fixées et mesurées en fonction de l'année calendrier. Les personnes dont les performances sont jugées insatisfaisantes ne sont pas retenues par la Société. Les objectifs de performance des membres de l'équipe de direction sont essentiellement évalués sur base des critères suivants : (i) respect du budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration et (ii) satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables. Les objectifs et leur importance respective peuvent varier en fonction des membres individuels de l'équipe de direction. Le comité de nomination et de rémunération du Conseil d'Administration se réunit chaque année afin d'examiner les résultats des membres de l'équipe de direction, de comparer les performances effectivement mesurables aux objectifs définis au préalable par le comité et de fixer des objectifs mesurables pour l'année calendrier à venir.

Chaque membre de l'équipe de direction qui a le statut de salarié peut bénéficier de certains avantages en nature. Il s'agit notamment – conformément à la politique générale définie par la Société – de la participation à un régime de pension ou de retraite à cotisations déterminées, d'une assurance invalidité, d'un véhicule de société, d'un téléphone portable, d'un accès à Internet et/ou d'un ordinateur portable, ainsi que d'autres avantages collectifs (tels qu'une assurance hospitalisation et des chèques-repas).

En 2013, tous les membres de l'équipe de direction étaient engagés sur la base d'un contrat de travail. Il s'agit généralement de contrats à durée indéterminée comportant une période d'essai. La Société peut résilier ces contrats de travail à tout moment, sous réserve de préavis ou d'une indemnité de licenciement conforme aux règles du marché (voir aussi ci-dessus). Les contrats de travail comportent, le cas échéant, une clause de non-concurrence, ainsi qu'une clause de confidentialité et de transfert de propriété intellectuelle (la finalité étant de protéger au mieux les intérêts de la Société, dans le cadre de la législation en vigueur et sous réserve que le membre du personnel y consente).

Les membres de la direction qui sont engagés sur la base d'un contrat de prestations de services ne perçoivent pas d'avantages en nature ; ils peuvent néanmoins disposer d'un téléphone ou d'un ordinateur portable, conformément à la politique générale définie par la Société. Par ailleurs, ils peuvent prétendre au remboursement des débours engagés dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les cadres de direction de la Société employés sur la base d'un contrat de travail ont le droit de souscrire à certains régimes de retraite à cotisations déterminées (tels les plans « 401K » aux États-Unis). Les actifs de ces plans de retraite sont détenus et gérés par des organisations tierces, la Société contribuant exclusivement à ces plans pendant la période de service du salarié. Les cadres de direction de la Société recrutés sur la base d'un contrat de prestation de services n'ont droit à aucun plan ni cotisations de retraite de la Société.

c) Warrants

La Société octroie en règle générale des options d'achat d'actions sous la forme de warrants tels que visés à l'article 496 et suivants du Code belge des sociétés.

Des warrants peuvent être périodiquement accordés à des membres de l'équipe de direction, des Administrateurs ou des salariés, voire à certains consultants, principalement dans un but de fidélisation et de motivation. Les warrants sont généralement acquis au fil du temps (à condition que le bénéficiaire reste employé dans la Société) et ne peuvent être exercés qu'après un délai déterminé, sauf si la Société en décide autrement. La politique de rémunération n'a fait l'objet d'aucune modification significative en 2013.

Modifications escomptées pour l'exercice fiscal 2014 et l'exercice fiscal suivant

Aucune modification significative de la politique de rémunération des Administrateurs et des cadres de direction n'est escomptée en 2014.

Les primes des membres de l'équipe de direction pour 2014 seront principalement associées aux objectifs suivants :

- Respect du budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration, orienté vers la croissance du chiffre d'affaires et la gestion des flux de trésorerie
- Satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables, y compris des objectifs spécifiques de développement et de commercialisation de produits

Une décision finale sur de potentiels octrois de warrants additionnels n'avait pas encore été prise lorsque le Rapport de Rémunération 2013 avait été approuvé.

1.12.4.3. Montant des rémunérations de l'année rapportée

Rémunération versée aux Administrateurs Non-Exécutifs pour l'année rapportée

Le tableau ci-dessous reprend les compensations versées en 2013 aux Administrateurs Non-Exécutifs en fonction à la date de rédaction du présent document.

Nom ¹	Fonction ²	Quote-part de l'avance annuelle ³ (K EUR)	Autres services (K EUR)	Total ⁴ (K EUR)
Greenlands Consulting LLC (repr. par Edward Erickson)	ANE – Président du Conseil, membre du CA et du CNR	35	0	35
Karin Dorrepaal	ANF – membre du CA	25	0	25
Raphaël Wisniewski	ANE	0	0	0
Ruji Meriën	ANF – membre du CA & du CNR	0	0	0
Mark Myslinski	ANF – Président du CNR	28	0	28
Ruth Devenyns	ANE – Président du CA	30	0	30
Rudi Pauwels	ANF	12	0	12
Total pour les membres d'Administration Non Exécutifs actuels du Conseil		130 EUR 173 USD	0	130 EUR 173 USD

Notes :

- 1) M. Edward Erickson siège au Conseil en tant que représentant permanent de Greenlands Consulting LLC. M. Raphaël Wisniewski a siégé formellement au Conseil en tant que représentant permanent de Edmond de Rothschild Investment Partners. Ruth Meriën siège au Conseil en tant que représentant permanent de Lingset HVPA.
- 2) « ANF » = Administrateur non exécutif ; « AN » = Administrateur Exécutif ; « CA » = Comité d'Audit ; « CNR » = Comité de Nominations et de Rémunération.
- 3) Une portion pro rata de l'avance annuelle fixe a été payée en 2013 à Karin Dorrepaal et Raphaël Wisniewski, dont les mandats ont expiré à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 31 mai 2013, et à Rudi Pauwels, dont le mandat a débuté à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 31 mai 2013.
- 4) Ne tient pas compte des warrants et du remboursement des dépenses. Aucune autre forme de rémunération n'existe pour les Administrateurs.

La composition du Conseil d'Administration a changé au cours de l'année 2013.

La Société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération des Administrateurs Non Exécutifs durant l'année 2013. Le total des rémunérations accordées à l'ensemble des Administrateurs (y compris au Directeur Général) en 2013, 2012, et 2011 s'élevaient respectivement à 639.000 EUR (850.000 USD), 597.000 EUR (767.000 USD), 645.000 EUR (898.000 USD) respectivement (hors TVA, hors rémunération sous forme d'actions, et hors remboursements de frais).

Le 23 mai 2008, le Conseil d'Administration a décidé, en application de l'article 523 du Code belge des sociétés, que la Société indemniserait les Administrateurs de toute demande en dommages-intérêts formulée par un tiers se fondant sur la responsabilité des Administrateurs, sauf en cas de

faute lourde ou intentionnelle. La Société a souscrit en conséquence une assurance responsabilité civile au profit des Administrateurs. Cette police d'assurance a été renouvelée en 2013. En outre, le 1^{er} août 2012, la filiale américaine de la Société, MDxHealth Inc., a conclu des contrats d'indemnisation directement avec chacun de ses Administrateurs, ainsi qu'avec les Administrateurs de la Société, afin d'indemniser chacune de ces personnes pour des dettes résultant de, ou des actions relatives à, des activités associées américaines de la filiale américaine ou de la Société y compris toutes actions basées sur la théorie de la responsabilité dérivée au nom de la filiale américaine.

Rémunération versée à l'Administrateur Exécutif pour l'année rapportée

Le Docteur Jan Groen n'est pas rémunéré pour son mandat en tant qu'Administrateur Exécutif de la Société. Il n'a pas non plus droit à une indemnité de départ en cas de résiliation de son mandat d'Administrateur Exécutif de la Société.

Rémunération versée au Directeur Général pour l'année rapportée

Le Docteur Jan Groen a été engagé comme Directeur Général à partir du 28 avril 2010 et est rémunéré sur base de son mandat de direction. Le Directeur Général perçoit une prime variable liée aux résultats de la Société, qui peut s'élever à 30 % au maximum de sa rémunération annuelle, et une prime annuelle fixe de 22.000 EUR au maximum, liée à son aptitude à gérer les coûts associés aux ressources humaines. Hormis la valeur des warrants, la rémunération et les avantages accordés au Directeur Général en 2013 comprenaient les éléments suivants :

	Euro	Équivalent USD
Rémunération brute fixe ¹⁾	394.677	524.436
Primes payées et accordées ²⁾ (brutes)	75.400	100.670
Prestations de retraite	13.850	18.402
Autres avantages ³⁾	29.618	39.330
Total	514.151	682.843

Notes :

1) Coût total pour la Société incluant les contributions à la sécurité sociale et le reliquat de congés payés

2) Ne tient pas compte de la valeur des 250.000 warrants déjà créés, émis et acceptés sous les différents plans de warrants.

3) Inclut un logement payé par la Société, une voiture de société, des tickets-repas et d'autres avantages similaires. Ne tient pas compte du remboursement des frais professionnels courants tels que les frais de téléphones et de voyages professionnels.

La totalité de la rémunération versée au Directeur Général pour ses services en 2013, 2012 et 2011 s'élevait respectivement à 514.000 EUR, 505.000 EUR et 524.000 EUR (en équivalent USD: 683.000 USD, 694.000 USD et 729.000 USD) (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions). Il y a lieu de mentionner que le Directeur Général actuel a été engagé à compter d'avril 2010.

Le Docteur Jan Groen ne détient aucune action de la Société. 130 000 nouveaux warrants de la Société lui ont cependant été accordés lors de son recrutement en avril 2010. Ces warrants accordés lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2010 présentaient les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice de 2,07 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)

- **Période d'acquisition** : méthode linéaire sur une base trimestrielle durant 4 ans (aucune possibilité d'acquisition si le bénéficiaire n'a pas au moins un an d'ancienneté)
- **Durée des options** : 5 ans

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 130 000 warrants susmentionnés octroyés en 2010 s'élève à 162 000 EUR.

Le Docteur Jan Groen a obtenu 30 000 nouveaux warrants additionnels de la Société lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, présentent les caractéristiques suivantes :

- **Prix d'exercice** de 1,71 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)
- **Acquisition immédiate et totale** de toutes les options d'achat d'actions à la date d'octroi (7 décembre 2010)
- **Durée des options** : 10 ans

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 30 000 warrants susmentionnés octroyés en 2011 s'élève à 26 000 EUR.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 décembre 2011, les membres neutres du Conseil ont autorisé la prime suivante récompensant les performances du Docteur Jan Groen en 2011 :

- **Prime en espèces** de 82 000 EUR
- 45 000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement émis le 15 mars 2012, octroyés sur 4 ans selon la méthode linéaire. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant l'émission. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 45 000 warrants susmentionnés octroyés en 2012 s'élève à 51 000 EUR.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2012, les membres neutres du Conseil d'Administration ont autorisé la prime suivante récompensant les performances du Docteur Jan Groen en 2012 :

- **Prime en espèces** de 85 000 EUR
- 45 000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement octroyés le 1 janvier 2013, définitivement acquis sur base linéaire sur 4 ans. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant leur octroi. Ces warrants ne peuvent pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 45 000 warrants susmentionnés octroyés en 2012 s'élève à 52 000 EUR.

Lors du Conseil d'Administration du 27 janvier 2014, les membres non-conflits du Conseil d'Administration ont accepté le bonus suivant au Dr. Jan Groen pour l'exécution de son mandat en 2013:

- 75.800 EUR en espèces

La Société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération de l'Administrateur Exécutif durant l'année 2013.

Rémunération accordée aux autres Cadres de Direction

La rémunération globale cumulée accordée en 2013 aux trois autres membres de l'équipe de direction (excepté le Directeur Général), Christopher Thibodeau, Joseph Sollee et Francis Ota – charges patronales comprises, s'élève à 645.941 EUR.

	Euro (EUR)	Équivalent USD
Rémunération brute fixe ¹⁾	490.733	669.695
Primes payées et accordées ²⁾ (brutes)	114.607	152.210
Prestations de retraite:	21.210	28.109
Autres avantages ³⁾	19.391	13.800
Total	645.941	857.874

Notes :

1) Y compris taxes patronales et reliquat de congés payés, hors TVA.

2) Ne tient pas compte des warrants que le Conseil d'Administration a accepté d'accorder à certains autres cadres de direction.

3) Y compris, pour certains, une voiture de société, des tickets-repas et d'autres avantages similaires. Ne tient pas compte du remboursement des frais professionnels ordinaires tels que les frais de téléphone et de voyages professionnels.

Le total des rémunérations et des avantages versés aux membres de l'équipe de direction (Directeur Général compris) en 2013, 2012 et 2011 s'est élevé respectivement à 1,2 millions EUR, 1,4 millions EUR et 1,3 millions EUR ((équivalent USD: 1,6 millions USD, 1,8 millions USD et 1,8 millions USD) (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions). Dans les chiffres susmentionnés, la rémunération versée aux cadres dirigeants recrutés sur la base d'un contrat de service est comprise dans les salaires des autres membres de l'équipe de direction.

Au Conseil d'Administration du 27 janvier 2014, les primes en espèces furent octroyées à certains membres du management exécutif pour leur performance en 2013 se décomposent comme suit (hors charges patronales) :

▪ Directeur Général (CEO)	76.800 EUR	(équivalent: 100.670 USD)
▪ Autres membres de l'équipe de direction Exécutive	114.608 EUR	(équivalent: 35.340 USD)

Les primes perçues en 2013 par les membres de l'équipe de direction susmentionnés ont principalement été accordées sur la base des objectifs suivants :

- Respect du budget annuel approuvé par le Conseil d'Administration, axé sur la gestion des flux de trésorerie
- Valeur de l'action mesurée en fonction d'un indice sectoriel pertinent
- Satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables, tels que la commercialisation de son ConfirmMDx pour son test de Prostate et la réalisation des objectifs de revenus.

Aucun warrant ni autre droit détenu par un cadre de direction n'a été exercé ou n'est arrivé à expiration durant l'année 2013.

La Société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération des cadres de direction durant l'année 2013.

Dispositions particulières de la relation contractuelle des cadres de direction

Les accords contractuels des cadres de direction précèdent l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010 sur la Gouvernance d'Entreprise dans les sociétés publiques et cotées et sont conformes au droit du travail. À la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2013, le Conseil a demandé au comité de nomination et de rémunération d'examiner et évaluer la rémunération des membres du management exécutif par rapport aux standards de marché. Suite à cette examen et cette évaluation, le comité de nomination et de rémunération a préparé un rapport et des propositions le 16 janvier 2014 recommandant au Conseil d'Administration de mettre en œuvre certains changements aux conditions et niveaux de rémunération existants. Sur avis et recommandation du comité de nomination et de rémunération, les membres non-conflictés du Conseil d'Administration ont approuvé le 27 janvier 2014, qu'un certain nombre de changements soient mis en œuvre, y compris en particulier une extension du délai ou de l'indemnité de préavis, et un bonus de fidélisation afin d'encourager la fidélisation d'employés dans le cadre de certains événements.

En attendant les changements susmentionnés:

- Le contrat du Docteur Jan Groen prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier a droit à une indemnité de départ correspondant à trois (3) mois de rémunération brute pour toute période entamée de cinq (5) années de service au sein de la Société. Le montant minimal de cette indemnité de départ ne peut toutefois être inférieur à neuf (9) mois de rémunération brute. Cet accord a été conclu le 3 avril 2010, soit avant l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise dans les sociétés publiques et cotées.
- Le contrat de M. Joseph Sollee prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier a droit à une indemnité de départ correspondant à quatre (4) mois de rémunération brute et avantages. Cette période est étendue à six (6) mois en cas de changement de contrôle.
- Le contrat de M. Christopher Thibodeau prévoit qu'en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier a droit à une indemnité de départ correspondant à six (6) mois de rémunération brute et avantages.
- Le contrat de services avec M. Francis Ota prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier a droit à une indemnité de départ correspondant à trois (3) mois de rémunération brute et avantages.

Sur avis du comité de nomination et de rémunération, l'indemnité de départ sera modifiée à 18 mois pour le Dr Jan Groen, à 9 mois (dans tous les cas) pour M. Joseph Sollee, et à 6 mois pour Christopher Thibodeau et M. Francis Ota. Le Conseil a demandé au président du comité de nomination et de rémunération de travailler avec chacun des cadres de direction pour mettre ces changements en œuvre en 2014.

Les contrats conclus avec les cadres de direction et l'Administrateur Exécutif ne comportent aucune clause correspondant aux dispositions visées à l'article 96, § 3, al. 2, 11^o du Code belge des sociétés. Les contrats de travail ou de services conclus avec les Administrateurs Exécutifs/cadres de direction ne comportent aucune clause stipulant que la partie variable de la rémunération basée sur des informations financières agrégées sera récupérée par la Société.

Rémunération sous forme d'actions octroyée aux Administrateurs et Cadres de Direction en 2013

La rémunération sous forme d'actions ci-dessous a été octroyée aux Administrateurs de MDxHealth en 2013:

- Chaque Administrateur Non-Exécutif a reçu 6.000 nouveaux warrants.

- Le Docteur Jan Groen, Directeur Général et Administrateur Exécutif, a reçu 45.000 nouveaux warrants.
- Les trois autres membres actuels de l'équipe de Direction ont reçu un montant total de 75.000 nouveaux warrants.

Les warrants, accordés aux Administrateurs Non-Exécutifs à l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2013 présentent les caractéristiques suivantes:

- Prix d'exercice de 2,05 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)
- Acquisition définitive en bloc sur un an pour l'ensemble des bénéficiaires.
- Durée des options : 10 ans

Les warrants, accordés aux Cadres de Direction en 2013, sur base d'une décision du Conseil d'Administration le 5 décembre 2012 en rapport avec la réalisation des objectifs de performance 2012, présentent les caractéristiques suivantes:

- Prix d'exercice de 2,00 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)
- Acquisition sur quatre ans selon la méthode linéaire pour l'ensemble des bénéficiaires.
- Les warrants ne pouvant pas être exercés avant le troisième anniversaire de leur date d'octroi.
- Durée des options : 10 ans

La Société n'a pas matériellement dérogé à sa politique de rémunération durant l'exercice fiscal rapporté, sauf qu'une décision finale en rapport avec des octrois additionnels de warrants n'avait pas encore été prise lorsque le rapport 2013 fut approuvé.

1.12.5. SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La Société a mis en œuvre un certain nombre de systèmes de contrôle et de gestion correspondant aux normes habituelles appliquées pour une société de sa taille et de son secteur.

En ce qui concerne le reporting de l'information financière, la Société a spécifiquement mis en place les contrôles et procédures suivants:

Le comité d'audit examine toute l'information financière avant qu'elle ne soit divulguée.

Le Conseil d'Administration examine l'information financière mensuelle interne.

Les réviseurs n'auditent pas uniquement les états financiers annuels, mais effectuent aussi, à la demande de la Société, un examen sommaire des états financiers intérimaires et semestriels.

Les gérants de la Société et le personnel du département financier expliquent les changements significatifs des variables historiques et entre le budget et les chiffres effectifs.

Le Conseil d'Administration et le personnel du département financier effectuent des examens et des contrôles des données financières clés à chaque période de reporting, certaines d'entre elles étant décrites ci-dessous.

Au niveau du Conseil d'Administration, un système régulier de révision et d'approbation a été instauré pour les questions importantes suivantes :

- Stratégie générale et options stratégiques ;
- Plan quinquennal d'entreprise et objectifs de la Société ;
- Budgets et objectifs annuels résultants ;

- Comparaison des résultats obtenus et des montants budgétisés ;
- Contrats et possibilités d'acquisition de licence et de cession de licence de matériel ;
- Contrats et possibilités de partenariat, de sous-traitance et de fourniture de matériel ;
- Recrutement, motivation et fidélisation de talents essentiels ;
- Rémunération et avantages ;
- Révision et approbation des communiqués de presse ;
- Comptes annuels ;
- Contrôles internes.

La gestion de la Société est organisée sur la base de plans, de départements, de projets et des budgets et objectifs correspondants. L'état d'avancement des projets, budgets et plans essentiels est révisé périodiquement. La direction est dotée de responsabilités clairement délimitées conformément aux descriptions de poste préparées pour tous les employés de la Société.

Une série de mesures ont été prises pour garantir la qualité des informations financières et de gestion, notamment :

- L'affectation de personnes qualifiées aux postes-clés de toutes les entités de la Société ;
- La définition d'un ensemble de procédures standard applicables aux activités essentielles, telles que les étapes d'approbation, d'achat et de paiement des services et des marchandises ;
- L'appel à des auditeurs externes pour examiner attentivement les domaines présentant un risque spécifique pour le secteur et la Société ;
- L'appel à des consultants spécialisés pour aider à la conception ou à la révision des procédures, systèmes ou rapports essentiels ;
- Le comité d'audit ou des Administrateurs individuels sont chargés de la révision périodique des questions et des procédures essentielles ou sont consultés à ce propos ; une aide spécialisée extérieure est recherchée en cas de besoin.

Une partie importante des fonds de la Société sont consacrés à des projets de recherche et de développement. La Société a adopté une série de mesures en vue de garantir le contrôle et la gestion de tels projets, notamment :

- L'utilisation de procédures de contrôle de la conception dans le développement de tous les produits ;
- Chaque projet dispose d'un plan de développement spécifique régulièrement révisé et mis à jour ;
- Les services commerciaux et de recherche et développement sont effectués dans un laboratoire certifié ISO ;
- Des experts externes sont consultés pour les projets (études de marché, conseil consultatif scientifique, conseillers cliniques, etc.) ;
- Le portefeuille de propriété intellectuelle est géré par des spécialistes de la propriété intellectuelle aussi bien internes qu'externes ;
- Les audits des installations de laboratoire sont effectués par des spécialistes externes et par de grandes compagnies pharmaceutiques faisant appel aux services de la Société ;
- Les permis liés à l'environnement, la sécurité et la sûreté sont obtenus chaque fois que cela s'avère nécessaire et le personnel bénéficie d'une formation liée aux procédures pertinentes.

Le département juridique de MDxHealth, sous la supervision du Directeur Général et conjointement avec l'équipe de direction, a établi des procédures internes destinées à s'assurer que les actions exécutées par ou au sein de la Société sont conformes aux lois et aux règlements externes en vigueur. La direction est également responsable de la conformité aux règlements internes et le Conseil d'Administration veille à ce que la direction respecte les politiques générales et les plans internes.

Les risques auxquels la Société est soumise ont été présentés au début du présent document. Les risques liés à l'infrastructure, tels que les risques d'incendie, d'intrusion et de défaillances électriques, ont été minimisés grâce à l'adoption de mesures appropriées. Des mesures adéquates ont été prises pour minimiser les risques de perte ou de destruction des ressources cruciales pour la poursuite des activités de la Société, qu'il s'agisse de l'équipement de recherche et développement ou des échantillons humains stockés. Outre les moyens mis en œuvre pour éviter tout risque en la matière, la Société a également veillé, si possible, à prendre des assurances couvrant la perte de ces ressources. Cette précaution repose néanmoins toujours sur un calcul économique consistant à comparer le risque évalué au prix de l'assurance. En ce qui concerne le respect des règles relatives à la sécurité au travail, à la manipulation de matériel biotechnologique et aux questions environnementales en général, toutes les mesures appropriées ont été prises au sein de la Société pour garantir le respect des règlements concernés et opérer avec tous les permis nécessaires et dans le cadre prescrit par ces derniers.

Le département IT est responsable de la continuité des plates-formes utilisées par la Société en vue de permettre le déroulement de ses opérations, ainsi que de la mise en œuvre des contrôles d'accès au système et du stockage sécurisé des données. Des mesures appropriées ont été prises pour veiller à la continuité des opérations de la Société en tenant compte des exigences des différents départements.

Tous les employés sont informés des règles et des politiques en vigueur au sein de la Société via un manuel stipulant les règles de travail, les conditions générales de leur contrat de travail, les procédures standard définies selon les tâches et les domaines et de nombreux documents (comme le Code de négociation) distribués et expliqués au personnel. Les Administrateurs et les principaux consultants sont soumis aux mêmes règles et procédures standard lorsque les circonstances l'exigent.

Le portefeuille de propriété intellectuelle destiné à protéger les connaissances et les technologies dont la Société est propriétaire est géré de manière active en comparant régulièrement les coûts d'entretien de cette protection aux avantages qu'elle procure. Les employés sont également clairement informés de la manière de traiter les données confidentielles et des règles sont mises en place pour contrôler le partage de ce type d'information avec des tiers.

Le Conseil d'Administration révisé périodiquement les risques de crédit, de taux d'intérêt, de taux de change et de liquidité et fournit à l'équipe de direction des instructions sur la manière de les gérer. Le Conseil d'Administration a, par exemple, donné des instructions sur le type d'instruments financiers dans lequel la Société peut investir ses liquidités et sur ce qu'elle n'est pas autorisée à faire. La direction cherche également à obtenir des conseils spécialisés externes sur la gestion de ces risques.

1.12.6. CONFORMITÉ ET DÉROGATION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2009

MDxHealth a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 comme code de référence. La Société se conforme dans une large mesure aux dispositions de ce Code, mais estime que certaines dérogations sont justifiées étant donné sa situation particulière. En vertu du principe « se conformer ou expliquer » dudit Code, il convient de préciser que MDxHealth ne se conforme pas complètement aux dispositions suivantes :

- Étant donné la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne n'a été mise en place à ce jour.
- Bien que le Code 2009 stipule que les Administrateurs Non-Exécutifs ne devraient pas avoir droit à une rémunération liée aux performances, par exemple sous la forme de primes, de systèmes de motivation à long terme basés sur des actions, d'avantages en nature ou de prestations de retraite, le Conseil d'Administration considère que, pour une société de la taille de MDxHealth, il peut s'avérer nécessaire d'accorder des warrants aux Administrateurs Non-Exécutifs en vue d'attirer des individus possédant l'expertise et l'expérience pertinentes. Des warrants ont été accordés à tous les Administrateurs Indépendants Non-Exécutifs désignés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de mai 2012.

1.12.7. Code de négociation

Les règles et procédures applicables lorsque des Administrateurs et des cadres de direction négocient des titres de MDxHealth sont définies dans le Code de négociation de la Société. Le code interdit aux Administrateurs et aux cadres de direction de négocier des titres de MDxHealth pendant les périodes où la législation et la réglementation s'y opposent, de même que pendant des périodes d'exclusion spécifiques définies par la Société. Le Code de négociation peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.MDxHealth.com).

1.12.8. Interventions exceptionnelles ou exécution d'instructions spéciales par le commissaire (article 134 du Code belge des sociétés)

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL, société civile ayant la forme de société coopérative à responsabilité limitée, constituée selon et régie par le droit belge, dont le siège social est sis Da Vincilaan 9, 1935 Zaventem, Belgique, représentée par M. Bert Kegels, a été à nouveau désignée, le 25 mai 2012, commissaire-réviseur de la Société pour un mandat de trois ans qui prendra fin immédiatement après la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en 2015. BDO est le commissaire-réviseur de la Société depuis le 10 janvier 2003. M. Bert Kegels représente BDO depuis le 29 mai 2009.

La motion du Conseil d'Administration en vue de nommer le commissaire-réviseur est soumise à l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du comité d'audit.

Le commissaire-réviseur et, le cas échéant, le commissaire chargé d'auditer les comptes consolidés confirme(nt) chaque année par écrit au comité d'audit son (leur) indépendance vis-à-vis de la Société et informe(nt) chaque année le comité d'audit de toutes prestations complémentaires assurées à la Société ; de même, il(s) débat(tent) avec le comité d'audit des menaces sur son (leur) indépendance et, prévues à l'appui, des dispositions adoptées pour en atténuer la portée.

Au cours de l'exercice écoulé, en plus de ses activités habituelles, le commissaire est intervenu pour le compte de la Société essentiellement pour produire des rapports spéciaux afférents aux plans d'octroi de warrants et à la certification des rapports de subsides et prendre part aux séances du comité d'audit et à des projets spécifiques. Ces interventions supplémentaires ont représenté un montant total de 27.000 EUR (équivalent à 35.000 USD).

La rémunération du commissaire acquittée par la Société s'est élevée à 109.000 EUR (équivalent à 145.000 USD en 2013).

Ces honoraires se décomposent comme suit :

- 8.000 EUR (équivalent à 8.000 USD) pour l'audit des comptes statutaires ;
- 49.000 EUR (équivalent à 65.000 USD) pour l'audit des comptes consolidés et des comptes indépendants ;

- 23.000 EUR (équivalent à 31.000 USD) pour d'autres missions d'audit (lettres de confort, missions juridiques).
- 2.000 EUR (équivalent à 3.000 USD) pour d'autres missions et de la consultance fiscale.

1.12.9. Conflits d'intérêts et parties liées

L'article 523 du Code belge des sociétés prévoit une procédure spéciale, au sein du Conseil d'Administration, en cas de conflit d'intérêts potentiel entre un ou plusieurs Administrateurs à propos d'une ou plusieurs décisions ou opérations relevant du Conseil d'Administration. Dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts, l'Administrateur concerné est tenu d'informer ses pairs de ce conflit d'intérêts avant que ce dernier ne prenne corps, et de se conformer à cet égard aux règles du Code de la Société.

L'article 524 du Code belge des sociétés prévoit qu'une procédure spéciale s'applique aux opérations intragroupes ou aux transactions réalisées par des parties liées avec des sociétés liées. La procédure s'applique aux décisions ou aux transactions entre la Société et des sociétés – autres que des filiales de la Société – qui lui sont liées. Elle s'applique également aux décisions ou aux transactions entre une des filiales de la Société et des sociétés – autres que des filiales de la Société – liées à ces filiales. En revanche, cette procédure ne s'applique pas aux décisions prises ni aux opérations conclues dans le cadre normal d'affaires traitées aux conditions du marché, ni aux décisions et opérations dont la valeur n'excède pas 1 % de l'actif net consolidé de la Société. Aucune opération de ce type n'a été enregistrée.

Conformément à l'Article 523 du Code des sociétés, le Conseil d'Administration a clairement indiqué chaque fois qu'il a rencontré un intérêt de nature patrimoniale potentiellement opposé aux intérêts de la Société. Le conflit d'intérêts suivant a été rapporté en 2013:

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 Juin 2013

Avant les délibérations, Gengest BVBA, représentée par Rudi Marien, a informé les autres membres du Conseil d'Administration de l'existence potentielle d'un intérêt de nature patrimoniale entrant en conflit avec les intérêts de la Société concernant l'émission proposée de nouvelles actions. Gengest BVBA a expliqué ce conflit comme suit.

M. Rudi Marien possède directement ou indirectement des actions dans Biovest Comm. VA et est le représentant permanent de Gengest BVBA, un Administrateur de la Société.

La décision d'émettre des actions avec suppression du droit de préférence au bénéfice de Biovest Comm. VA pourrait mener à une situation où les intérêts de M. Rudi Marien, le représentant permanent de Gengest BVBA et de la Société ne sont pas alignés, entre autres à l'égard de la décision sur le prix et sur le nombre d'actions à émettre au profit de Biovest Comm. VA.

M. Marien a informé le Conseil d'Administration du conflit potentiel susmentionné et de ses conséquences potentielles et ne participa pas à la délibération quant aux décisions concernées. Le Conseil d'Administration pris note du point de vue de M. Marien et décida d'en informer le commissaire-réviseur de la Société, conformément à l'article 523 du Code des sociétés.

Les conséquences financières de l'augmentation de capital sont décrites plus en détail dans les notes des comptes annuels à la section 5.1.5.15 du rapport.

1.12.10. Informations communiquées dans le cadre de la directive afférente aux OPA

Structure du capital social

Fin 2013, le capital émis par MDxHealth SA s'élevait à 27.321.762,02 EUR, représenté par 34.251.303 actions sans valeur nominale. Toutes les actions comportent les mêmes droits et obligations et ouvrent donc droit à l'identique aux profits de MDxHealth SA.

MDxHealth SA ne détient aucune des actions émises et en circulation de MDxHealth SA.

Les actionnaires détenant plus de 3 % des actions en circulation de la Société et qui se font connaître de la Société et de la FSMA sont indiqués dans la section 4.8 du Rapport Annuel de 2013, ainsi que sur le site Internet de la Société : www.mdxhealth.com/investors/shareholder-information.

Restrictions afférentes à la cession de titres

En matière de cession de titres, les statuts de la Société n'imposent aucune restriction supplémentaire par rapport aux dispositions du Code belge des sociétés.

Détenteurs de titres assortis de droits de contrôle spécial

La Société n'a accordé aucun droit de contrôle spécial aux détenteurs de ses titres.

Mécanisme de contrôle des plans d'intéressement en actions à l'intention du personnel

Hormis les plans d'options d'achat d'actions présentés ailleurs dans le présent document, le personnel ne bénéficie d'aucun autre plan d'intéressement en actions ni dispositif similaire.

Restrictions afférentes à l'exercice du droit de vote

Chaque actionnaire de MDxHealth SA a droit à une voix par action. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (actions ordinaires). Les droits de vote peuvent être suspendus, notamment, pour des actions :

- qui n'ont pas été entièrement libérées, nonobstant la demande en ce sens du Conseil d'Administration de la Société ;
- sur lesquelles plusieurs personnes ont des droits, sauf si un représentant unique est désigné pour exercer le droit de vote ;
- qui donnent à leur porteur des droits de vote supérieurs au seuil de 3 %, 5 % ou de tout multiple de 5 % du nombre total des droits de vote attachés aux instruments financiers de la Société en circulation à la date de l'assemblée générale des actionnaires correspondante, sauf si l'actionnaire en question a signifié à la Société et à la FSMA, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires pendant laquelle il souhaite voter, le fait que sa participation dépasse le seuil susvisé ;
- dont le droit de vote a été suspendu par un tribunal compétent ou par la FSMA.

Pactes d'actionnaires portés à la connaissance de la Société et susceptibles d'entraîner des restrictions en matière de cession de titres et/ou d'exercice du droit de vote

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré, et à la connaissance de la Société il n'en existe aucun.

Règles applicables à la désignation et au remplacement d'Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration doit comprendre au moins trois Administrateurs. La charte de Gouvernance d'Entreprise, quant à elle, impose que – dans la mesure du possible – le Conseil d'Administration comprenne au moins cinq Administrateurs, dont au moins trois Administrateurs Indépendants ; ladite charte impose également – toujours dans la mesure du possible – que la moitié au moins des Administrateurs n'interviennent pas dans la

gestion de la Société. Les Administrateurs de la Société sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires. Toutefois, conformément au Code belge des sociétés, en cas de vacance d'un mandat d'Administrateur pour cause de décès ou de démission, les Administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un nouvel Administrateur pour pourvoir à ce remplacement, et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires suivant ladite vacance. Le nouvel Administrateur achève le mandat de l'Administrateur dont le mandat est devenu vacant. La charte de Gouvernance d'Entreprise prévoit que les Administrateurs peuvent être désignés pour un mandat (renouvelable) de quatre ans au maximum. À la date de rédaction du présent document, le Conseil d'Administration est composé de sept membres, dont trois Administrateurs Indépendants.

La Société n'a connaissance d'aucun actionnaire ayant une influence significative sur la nomination des Administrateurs ou sur une quelconque décision susceptible d'entraîner un avantage direct ou indirect pour l'actionnaire en question.

Pour que les statuts puissent être modifiés, il faut – sauf s'il s'agit de modifier l'objet social – qu'au moins 50 % du capital social de la Société soient présents ou représentés et que la modification soit avalisée par au moins 75 % des voix exprimées. Toute modification de l'objet social de la Société requiert l'aval d'au moins 80 % des voix exprimées à l'assemblée générale des actionnaires, cette dernière ne pouvant en principe entériner ladite résolution que si au moins 50 % du capital social de la Société et au moins 50 % des certificats de participation bénéficiaire éventuels sont présents ou représentés. Si le quorum requis n'est pas présent ou représenté lors de la première assemblée, une nouvelle convocation doit être adressée en vue d'une seconde assemblée. La seconde assemblée générale des actionnaires peut délibérer et décider valablement, indépendamment du nombre d'actions présentes ou représentées.

Pouvoirs des Administrateurs, en particulier pouvoir d'émettre de nouvelles actions ou d'en racheter

Le Conseil d'Administration de MDxHealth SA dispose de larges pouvoirs pour gérer et représenter la Société, dans les limites fixées par la législation en vigueur ou les statuts de la Société.

En vertu de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2013, le Conseil d'Administration a été expressément autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant de 15.000.000 EUR (« capital autorisé ») sous réserve de certaines limitations et conditions décrites ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut exercer ce pouvoir durant une période comprise entre la date de publication de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux annexes du Moniteur belge et la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en 2016 en vue de l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice fiscal prenant fin le 31 décembre 2015. Cette autorisation peut être renouvelée conformément aux dispositions légales pertinentes.

Les augmentations de capital qui peuvent être décidées en vertu de cette autorisation sont réalisables selon des modalités à déterminer par le Conseil d'Administration, telles que :

- via des apports en espèces ou en nature dans les limites autorisées par le Code belge des sociétés,
- via la conversion de réserves en primes d'émission, avec ou sans émission de nouvelles actions, assorties ou non d'un droit de vote,
- via l'émission d'obligations convertibles, subordonnées ou non,
- via l'émission de warrants ou d'obligations auxquelles des warrants ou d'autres valeurs tangibles sont associés, et/ou
- via l'émission d'autres titres tels que des actions dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions.

Dans le contexte de l'utilisation de ses pouvoirs dans les limites du capital autorisé, le Conseil

d'Administration peut limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans l'intérêt de la Société, sous réserve des limitations et conformément aux conditions stipulées par le Code belge des sociétés.

Cette limitation ou cette annulation peut également se faire dans l'intérêt des employés de la Société et de ses filiales et, dans la mesure permise par la loi, dans l'intérêt d'une ou de plusieurs personnes spécifiques qui ne sont pas des employés de la Société ou de ses filiales.

Si, suite à une augmentation de capital qui a été décidée dans le cadre du capital autorisé, une prime d'émission est payée, le Conseil d'Administration est autorisé et obligé par l'assemblée générale d'inscrire le montant de cette prime d'émission au compte "Primes d'Émission", qui servira de garantie pour les tiers de la même manière que le capital de la Société et dont, sauf la possibilité de convertir cette réserve en capital social, il ne peut être disposé que conformément aux règles prévues par le Code des sociétés pour des modifications aux statuts.

En vertu de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2013, le Conseil d'Administration a été expressément autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à la suite d'une notification par l'Autorité des Services et Marchés Financiers en Belgique l'informant d'une OPA sur les instruments financiers de la Société, via des apports en espèces sans annulation ou limitation des droits de souscription préférentiels des actionnaires (y compris au bénéfice d'une ou de plusieurs personnes spécifiques qui ne sont pas des employés de la Société) ou via des contributions en nature, avec émission d'actions, de warrants ou d'obligations convertibles, sous réserve des formes et conditions stipulés dans le Code belge des sociétés. Le Conseil d'Administration peut exercer ce pouvoir pendant une période de maximum trois ans à partir de la date de publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en question aux Annexes du Moniteur Belge.

Le Conseil d'Administration est autorisé, avec pouvoir de substitution, à amender les statuts lors de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, afin de les rendre conformes à la nouvelle situation du capital et des actions.

Accords majeurs qui prennent effet, sont modifiés ou deviennent caducs en cas de modification de l'actionariat de contrôle à la suite d'une OPA

Les conditions applicables aux warrants émis par MDxHealth stipulent que les warrants dont les droits n'ont pas encore été acquis peuvent être exercés en cas de changement de contrôle de la Société. Par ailleurs, des accords majeurs conclus avec EXACT Sciences comportent des clauses applicables en cas de changement de contrôle.

Accords conclus avec des Administrateurs ou des salariés et prévoyant une indemnité au cas où ils démissionneraient ou seraient licenciés sans motif valable, ou bien s'il était mis un terme à leur contrat de travail après une OPA

En vertu des termes d'accords individuels conclus entre la Société et certains membres du comité de direction, une indemnité de départ pouvant aller jusqu'à 18 mois est prévue au cas où il serait mis un terme à leur contrat à la suite d'un changement de contrôle de la Société.

Une fois que l'assemblée des actionnaires aura délibéré et se sera prononcée sur les comptes annuels, elle sera invitée à donner aux Administrateurs et au commissaire-réviseur quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

1.12.11. Publicité des participations importantes

Le Code belge des sociétés, la législation applicable en la matière et les statuts de la Société prévoient que toute personne physique ou morale qui acquiert ou transfère des actions ou d'autres

instruments financiers d'une société cotée assortis de droits de vote au profit de son détenteur – qu'ils soient ou non représentatifs du capital social de la Société (il en est ainsi, par exemple, des warrants, des options d'achat d'actions ou des obligations automatiquement convertibles, le cas échéant) - est tenu d'informer la Société et la FSMA, le plus tôt possible et au plus tard le quatrième jour de négociation suivant cette transaction, du nombre total d'instruments financiers qu'elle détient, à la suite de ce transfert ou de cette acquisition, lorsque le total des droits de vote attachés à ses instruments financiers dépasse ou tombe en deçà d'un seuil de 3 %, 5 %, 10 % ou 15 % (ou tout autre multiple de 5 %) du total des instruments financiers à la date de la transaction.

Cette notification s'impose à toute personne intervenant à titre individuel. Elle s'impose également aux personnes affiliées ou agissant de concert qui détiennent, acquièrent ou transfèrent des instruments financiers assortis de droits de vote. En pareil cas, il convient de combiner les instruments financiers assortis du droit de vote détenus par des personnes affiliées ou des personnes agissant de concert afin de déterminer si un seuil a été franchi. Les formulaires destinés aux publicités susmentionnées, ainsi que des explications supplémentaires, sont disponibles sur le site Internet de la FSMA (www.FSMA.be).

La FSMA et le tribunal de commerce peuvent suspendre les droits de vote attachés aux instruments financiers qui n'ont pas fait l'objet d'une notification de franchissement de seuil conformément aux dispositions ci-dessus. En outre, le président du tribunal de commerce peut également ordonner la vente des instruments financiers à un tiers. En tout état de cause, lors des assemblées générales, les actionnaires ne peuvent exprimer un nombre de voix supérieur aux droits de vote ayant fait l'objet, au plus tard 20 jours avant une assemblée d'actionnaires, d'un avis de franchissement de seuil conformément aux règles susvisées.

1.12.12. Actionariat

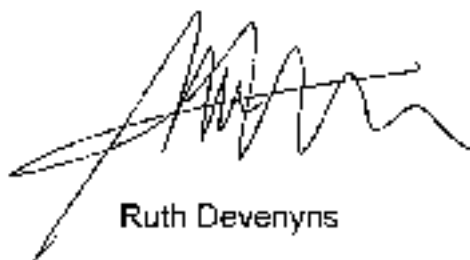
Le tableau ci-dessous répertorie les actionnaires ayant notifié à la Société leur détention de titres de MDxHealth. Cette liste se fonde sur les déclarations les plus récentes reçues par la Société et vise à assurer la transparence.

Actionnaire (ou partie représentant des actionnaires)	Nombre d'actions	% des actions en circulation	Situation au	Déclaration reçue le
Biovest Comm. VA.	6.156.525	17,97%	25 juin 2013	02 juil. 2013
Valliance Asset Management	8.166.834	18,88%	25 juin 2013	01 juil. 2013
Petercam	1.510.182	4,41%	25 juin 2013	
ING Belgium NV/SA (dépt. Private Equity)	-	-	25 juin 2013	05 juil. 2013
Edmond de Rothschild Investment Partners	1.713.815	5,00%	18 décembre 2008	28 juin 2013
Life Sciences Partners II BV	705.105	2,06%	25 juin 2013	18 déc. 2013
IDInvest Partners	794.912	2,32%	25 juin 2013	
Total des actions déclarées	17.347.563	50,65%		
Total des actions en circulation	34.251.303	100,00%		

Edmond de Rothschild Investment Partners était précédemment représentée au Conseil d'Administration de MDxHealth par M. Raphaël Wisniewski. Le mandat d'Administrateur de M. Wisniewski a expiré le 31 mai 2013. Biovest Comm. VA. est une société d'investissement détenue et gérée par M. Rudi Mariën. Ce dernier est également représentant permanent de Gengesi BVBA au Conseil d'Administration de MDxHealth.

Le 26 février 2014

Pour le Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ruth Devenyns', written in a cursive style.

Ruth Devenyns

Administrateur

Rudi Mariën

Administrateur

Le 28 février 2014

Pour le Conseil d'Administration .

Ruth Devenyns

Administrateur



Rudi Majlani

Administrateur



Tel. : +32 (0)2 778 01 00
Fax : +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9 - Box E.6
Elsinore Building
B-1935 Zaventem

MDXHEALTH SA

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale des actionnaires
sur les comptes annuels pour l'exercice
pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société MDxHealth SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et l'annexe, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société MDxHealth SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 37.753.233 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 2.859.606 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société MDxHealth SA au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur l'opération suivante qui a eu lieu depuis votre dernière assemblée générale ordinaire :
 - Il ressort du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2013 que préalablement aux délibérations, Gengest BVBA, représentée par Rudi Mariën, a informé les autres membres du Conseil d'Administration de l'existence potentielle d'un intérêt de nature patrimoniale entrant en conflit avec les intérêts de la Société concernant l'émission proposée de nouvelles actions souscrites par Biovest Comm. VA. Gengest BVBA a expliqué ce conflit comme suit. Rudi Mariën possède directement ou indirectement des actions dans Biovest Comm. VA et est le représentant permanent de Gengest BVBA, un Administrateur de la Société. La décision d'émettre des actions avec suppression du droit de préférence au bénéfice de Biovest Comm. VA pourrait mener à une situation où les intérêts de Rudi Mariën, le représentant permanent de Gengest BVBA et de la Société ne sont pas alignés, entre autres à l'égard de la décision sur le prix et sur le nombre d'actions à émettre au profit de Biovest Comm. VA. Monsieur Rudi Mariën a informé le Conseil d'Administration du conflit potentiel susmentionné et de ses conséquences potentielles et ne participa pas à la délibération quant aux décisions concernées. Les conséquences financières de la transaction relative à l'augmentation de capital sont reprises dans la section 5.1.5.15 du rapport annuel.

Zaventem, 30 avril 2014



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Bert Kegels